



THÉOPHRASTE RENAUDOT.

UN
DOCTEUR D'AUTREFOIS

THÉOPHRASTE RENAUDOT

Créateur de la Presse, de la Publicité

Des Dispensaires, du Mont-de-Piété

(1586-1653)

PAR

GASTON BONNEFONT

—
Treize gravures
—



LIBRAIRIE NATIONALE
D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION



AVANT-PROPOS

A la fin de l'année 1884, la commission officielle des Inscriptions parisiennes fit poser sur une des maisons du Quai du Marché-Neuf une plaque portant l'inscription suivante :

THÉOPHRASTE RENAUDOT

FONDA EN 1631

LE PREMIER JOURNAL IMPRIMÉ A PARIS

LA GAZETTE

DANS LA MAISON DU GRAND-COQ, QUI S'ÉLEVAIT ICI,

OUVRANT RUE DE LA CALANDRE

ET SORTANT AU MARCHÉ-NEUF.

Théophraste Renaudot !... Combien sont-ils ceux qui savent que ce nom fut celui d'un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité ? Combien sont-ils ceux qui connaissent sa vie, toute de luttes, son libéralisme et sa philanthropie ? Il fonda le premier journal français, comme le proclame l'inscription précédente ; mais ce que ne dit pas cette inscription, c'est qu'il fonda aussi la publicité commerciale par ses Bureaux d'adresse, qu'il établit les consultations charitables pour les pauvres malades et qu'il créa le Mont-de-Piété.

(vii)

L'oubli s'est fait sur le nom de Renaudot, qui devrait être illustre entre tous; sa mémoire n'a pas résisté à l'injustice et à l'ingratitude humaines. Attaqué et molesté de son vivant — tel est le lot de presque tous les novateurs, — il ne reçut jamais, après sa mort, la gloire qu'il méritait pour son œuvre. D'autres s'emparèrent de ses travaux et les continuèrent, mais nul ne songea à lui en attribuer la paternité et les mérites.

Renaudot créa le journal et le Mont-de-Piété, — c'est-à-dire deux institutions nécessaires à notre société actuelle; le journal qui alimente l'esprit, le Mont-de-Piété qui permet au pauvre d'acheter du pain.

Pour de telles dotations, la postérité aurait dû lui témoigner au moins quelque reconnaissance et compenser, en honorant son souvenir, les déboires dont son existence fut remplie.

Elle n'en a rien fait. Sur cent personnes qui lisent un journal, il n'en est peut-être pas trois qui puissent dire à qui remonte l'invention de la presse; sur cent personnes qui vont demander aide et secours au Mont-de-Piété, il en est sans doute moins encore qui rendent à César ce qui est à César.

Aussi, raconter la vie de Renaudot, c'est faire, ce nous semble, sinon un bon livre, au moins une bonne action.

G. B.

UN
DOCTEUR D'AUTREFOIS

THÉOPHRASTE RENAUDOT

(1586-1653)

**I. — La jeunesse et les débuts de
Renaudot.**

Théophraste Renaudot naquit à Loudun, dans une maison qui existe encore à l'angle formé par la rue Centrale et la rue du Jeu de Paume.

On ne connaît pas la date exacte de sa naissance. Les dictionnaires où son nom figure, accompagné d'une courte notice biographique, donnent les uns 1584, les autres 1586. C'est sans doute la seconde de ces dates qui est correcte. On conserve, en effet, à la Bibliothèque nationale, une collection de *Gazettes* portant la date de 1644 et ornées d'un portrait de Renaudot, au-dessous duquel est une inscription latine dont voici la traduction : « Théophraste Renaudot, de Loudun, médecin et historiographe royal, âgé de 58 ans. » D'autre

(9)

part, Renaudot a déclaré dans ses écrits qu'il avait été reçu docteur à l'âge de dix-neuf ans et l'on a retrouvé à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier le document suivant : « Je, Théophraste Renaudot, de Loudun, ai obtenu le diplôme de docteur le douze juillet de l'an de grâce 1605. — Théophraste Renaudot. »

Ses parents, riches huguenots, ne négligèrent rien pour rendre son éducation parfaite. Il étudia le latin et le grec, alors fort en honneur, et, ses humanités terminées, se prépara à la carrière de médecin.

Renaudot a expliqué lui-même que s'il avait choisi cette profession, c'est qu'elle répondait mieux que tout autre à ses tendances humanitaires. Comme on l'a vu tout à l'heure, ce fut à Montpellier qu'il se rendit pour recevoir le bonnet doctoral. La Faculté de médecine de cette ville était, en effet, fort tolérante pour les protestants, que repoussait la Faculté de Paris.

Du reste, la Faculté de Montpellier était alors très florissante : son antique origine et sa renommée qui s'étendait fort loin donnaient à ses docteurs le droit d'être à juste titre fiers de lui appartenir. Ayant son siège dans une ville qui, par sa situation privilégiée, attirait



MONTPELLIER AU XVI^e SIÈCLE. (P. 10.)

tous les étudiants des rives méditerranéennes, depuis longtemps elle avait, par sa proximité, ressenti l'influence de l'école de Salerne, de même que l'école d'Alexandrie et les écoles arabistes d'Espagne lui avaient apporté avant la Renaissance les premiers manuscrits des anciens auteurs grecs. Elle avait des aspirations libérales et cherchait à remplacer le dogmatisme par l'expérimentation. Alors que la Faculté de Paris rejetait de son sein Jean de Gorris, fils d'un de ses doyens, parce qu'il n'avait pas voulu jurer sur le Christ d'assister aux messes de l'Ecole, Montpellier accueillait avec empressement les étudiants de la religion réformée.

Après avoir pris ses degrés, Renaudot résolut de voyager. « Sachant, écrivit-il plus tard, que l'âge est nécessaire pour autoriser un médecin, j'employai quelques années dans les voyages que je fis dedans et dehors ce royaume, pour y recueillir ce que je trouverais de meilleur en la pratique de mon art. »

Ses pérégrinations achevées, Renaudot revint à Loudun; il y exerça la médecine et acquit bientôt parmi ses concitoyens une célébrité méritée. « Ce qui reste de médecins fameux du Poitou, écrira-t-il en 1642 en réponse aux attaques dont il sera l'objet, dira si

j'avois quelque employ, voire si ma réputation estoit médiocre en cet art. Ce que j'aurois mauvaise grâce d'alléguer, sans l'exemple de l'apostre saint Paul, lequel se garantit du mespris que l'on faisoit de luy par le véritable récit de sa vie. J'ay encore pour tesmoin tout le Loudunois et la noblesse d'alentour où s'étendoit l'exercice de ma charge. Je rendis ma jeunesse recommandable par mon assiduité, employant la relasche que me donnoient les malades à de fréquentes anatomies, à la connoissance des simples et à la propagation des remèdes plus curieux, comme le tesmoignent les livres que j'en donnai lors au public (1); voire j'ay encore par devers moy les commentaires et journaux des observations très particulières de mes pratiques de la médecine, que je n'interrompis sinon par la grande multitude de malades qui m'empêchèrent d'en pouvoir plus tenir registre, auquel succéda celui de mes conseils donnés sur les maladies.»

Toutefois, avant d'être médecin, Renaudot était philanthrope; et dès cette époque il cherchait un remède contre cette lèpre du pau-

(1) Ces livres ne sont malheureusement pas parvenus jusqu'à nous. On sait seulement que Renaudot publia vers cette époque une sorte de discours dans lequel il vantait les mérites d'un médicament, appelé *polychreston*, qui probablement n'était autre que l'antimoine.



LE PÈRE JOSEPH
(LE CLERC DU TREMBLAY.)
(P. 13.)

périsme qui couvrait alors la France tout entière.

Sa renommée sans cesse croissante attira sur lui l'attention d'un homme qui ne devait pas tarder à régenter toute la politique de la première moitié du xvii^e siècle. Cet homme n'était autre que Leclerc du Tremblay, le capucin plus connu sous les noms du père Joseph et de l'Eminence grise, — cet homme d'Etat singulier qui avait pour maxime que dans les négociations épineuses et de longue haleine il faut toujours rester maître de son secret, et qui, s'abritant sous la bure, savait rester humble sans cesser de commander.

En 1609, le père Joseph se trouvait à Lencloître, à quatre lieues de Loudun. Il s'occupait de réformer les couvents, dont la licence était intolérable et se trouvait en tournée de prédication et d'inspection. Avec sa perspicacité habituelle, il comprit tout le parti qu'il pourrait tirer de Renaudot, d'un médecin estimé de ses concitoyens, doué d'une ténacité d'esprit incroyable et d'une surprenante puissance de travail, — d'un docteur qui, malgré ses idées et ses attaches protestantes, devait se dévouer à qui, ayant le pouvoir, ferait appel à lui au nom des principes humanitaires.

Dans le même temps, Richelieu, étouffant

son ambition, s'ennuyait à mourir dans son évêché de Luçon. Le père Joseph alla le voir, reconnut en lui un homme supérieur et le présenta à la Reine comme capable de mener à bonne fin les affaires les plus difficiles. Deux ans plus tard (1611), une triple alliance fut conclue : Richelieu devenait ouvertement le protecteur de Renaudot, lequel était soutenu lui-même par l'Eminence grise, le maître de Richelieu bien plus que son subordonné.

L'époque était fort troublée. Henri IV venait d'être assassiné par Ravallac et les partisans de la féodalité relevaient la tête. Les seigneurs, débarrassés de la gênante autorité de Sully, puisaient à pleines mains dans le trésor. La misère publique était effroyable ; Richelieu lui-même, député aux Etats de 1614, allait dire : « nous sommes tous gueux en ce pays de Luçon, moi le premier. » Aussi le père Joseph, qui connaissait les idées de Renaudot, manda à Paris le médecin de Loudun et voulut le charger de la direction de cette importante branche de l'administration que nous appelons aujourd'hui l'assistance publique.

Renaudot accepta les titres de médecin et de conseiller du roi, mais refusa toute fonction active. Il désirait rester à Loudun où il était entouré d'affection, où il s'était marié, où

deux fils lui étaient nés, et, malgré tous les privilèges qu'on lui offrait, il ne consentit à aller s'établir à Paris qu'en 1624, lorsque Richelieu, déjà ministre tout puissant, l'appela auprès de lui, avec le titre de Commissaire général des pauvres.

Il partit, laissant derrière lui, dans le Poitou, une réputation à laquelle avaient contribué la nouveauté de ses remèdes, le zèle de ses soins, et surtout son esprit de conciliation et de tolérance en matière de science et de religion. Il partit pour Paris, cet homme pour qui la religion avait le ciel, et la science l'inconnu pour horizon. Et cela en un temps où tout était faction, coterie, où chaque science s'emprisonnait dans les restrictions et les préjugés de la secte, où, au sein de la grande société livrée au désordre, chaque Communauté se retranchait jalousement derrière des privilèges. Il partit pour Paris, cet homme qui rêvait la liberté dans la concurrence, la publicité dans les échanges, l'association et la philanthropie, au commencement du dix-septième siècle où les réalités actuelles étaient autant d'utopies damnables, sinon dignes du fagot.

Il partit pour Paris, parce qu'il allait y faire le bien. La voix du roi elle-même s'était fait

entendre, s'adressant, en présence de la misère débordant le pouvoir, au dévouement et à la science de Renaudot. Le-médecin de Loudun, qui avait dans sa ville natale de chères habitudes, une clientèle nombreuse, une réputation et une aisance voisine de la fortune, quitta tout sans s'inquiéter de savoir s'il retrouverait dans la capitale l'équivalent de ce qu'il abandonnait. Muni d'un titre aussi pompeux qu'illusoire, qui semblait lui conférer des droits et ne lui donnait que des devoirs, il se promit de se dévouer corps et âme à ses nouvelles fonctions.

Nous allons voir comment il tint sa résolution.

II. — La maison du Grand-Cocq.

La charge de Renaudot lui coûtait beaucoup plus qu'elle ne lui rapportait. Il avait, d'autre part, à lutter sans cesse contre des coteries qui se mettaient en travers de tous ses desseins et lui suscitaient difficultés sur difficultés. On lui contestait tous les droits, on lui refusait

toute assistance ; on savait qu'il était le protégé du roi et de son premier ministre et on lui faisait payer aussi cher que possible la faveur dont il jouissait. Lutter contre lui, c'était lutter contre le pouvoir, ce qui était alors la félicité suprême de tous les corps constitués et du populaire. Porter un coup à Renaudot, c'était porter un coup à Richelieu. Puis, le docteur de Loudun était protestant et libéral, ce qui lui valait un surcroît de haine de la part des catholiques.

Il lui fallut près de quatre ans pour s'imposer aux sectaires et aux jaloux, pour faire admettre ce qui était l'évidence même, — l'utilité d'une institution que réclamait d'urgence un paupérisme effroyable.

La France était ruinée par les guerres de religion ; la poule au pot du feu roi restait à l'état de mythe. Des compagnies de mendiants encombraient Paris, et la charité, restée jusqu'alors à la discrétion des ecclésiastiques, était impuissante à tempérer le mal. L'Hôtel-Dieu regorgeait de malheureux ; on allait jusqu'à en mettre plusieurs dans le même lit, encore en restait-il en grand nombre à la porte, qui imploraient vainement un gîte pour la nuit.

Il importait donc d'agir, et d'agir vite. Mais

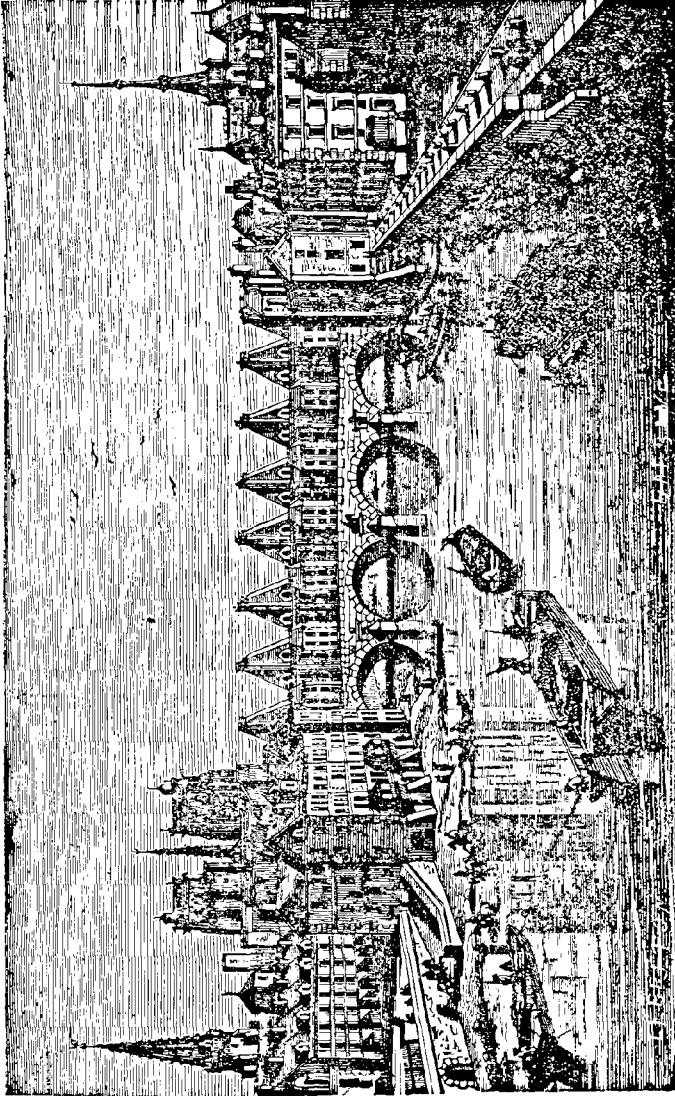
que faire, lorsque ceux-là mêmes qui devraient aider à guérir un mal n'épargnent aucun effort pour assurer sa vitalité?

Ce ne fut qu'en 1629 que, libre enfin de toute entrave, grâce à un arrêt du Parlement qui confirmait définitivement les prérogatives que lui avait conférées le roi, Renaudot se mit à l'œuvre.

Dès le commencement de l'année 1630, il ouvrit son Bureau d'adresse, « à l'enseigne du *Grand-Coq*, rue de la Calandre, sortant au Marché-Neuf. »

Décrire cette maison du Grand-Coq est malheureusement impossible; elle a été rasée, il y a trente ans, lorsque disparut tout entière la rue de la Calandre, et nul n'a eu l'idée d'en conserver l'aspect et la distribution. Il n'en est fait mention dans aucune description de Paris. On sait seulement qu'elle s'élevait entre le boulevard du Palais et la rue de la Cité, — probablement, ainsi que le conjecture M. Cousin dans son livre « Paris à travers les âges, » sur l'emplacement de la maison qui occupe actuellement le numéro 8 du quai du Marché-Neuf.

Renaudot ne pouvait choisir un établissement plus favorablement situé. Le Marché-Neuf, s'étendant entre le Palais et Notro-



LE PONT SAINT-MICHEL SOUS LOUIS XIII. (P. 19.)

Dame, était, en effet, au xvii^e siècle, un des coins de Paris les plus animés, les plus vivants, les plus bariolés; il retentissait du matin au soir de ces bonnes gauloiseries qui faisaient la joie de nos pères et la gloire sans rivale des harengères de Paris. Du côté de la Cité, des maisons neuves à pignons historiés se développaient en lignes capricieuses; du côté du fleuve, le prévôt avait élevé une rangée de boutiques uniformes, interrompues au milieu et aux deux extrémités par trois édifices de fort beau style, décorés par Jean Goujon lui-même : deux boucheries et une poissonnerie. Un autre monument, cher aux Parisiens, et qui sans doute inspira plus tard l'idée de la Samaritaine, s'élevait près de la boucherie voisine du pont Saint-Michel; c'était une horloge à carillon et personnages mécaniques, tintinnabulant, à la grande joie des badauds, des poissonniers et des cuisinières.

Ce fut donc dans la maison du Grand-Coq que Renaudot s'établit et fonda son *bureau d'adresse*.

Ce bureau était un office de renseignements, d'informations et de publicité. Il y avait bien alors, à Paris, des maisons ressemblant à des bureaux de placement et d'embauchage, mais elles étaient fort distantes les unes des autres

et peu connues. De plus, on y exploitait autant que possible le quémendeur. En centralisant les offres et les demandes sous le contrôle de l'autorité gouvernementale, Renaudot réalisait un progrès considérable; il créait un genre de publicité qui devait, par la suite, croître et prospérer sans cesse.

Dès qu'il eut ouvert les portes de son établissement, Renaudot publia, sous le titre : « *Inventaire des adresses du Bureau de rencontre*, où chacun peut donner et recevoir avis de toutes les nécessitez et commoditez de la vie et société humaine, » une brochure explicative de son but.

Comme s'il eût craint que son institution ne se recommandât pas suffisamment d'elle-même, il s'appuyait, pour l'intrôniser, sur l'autorité d'Aristote et sur celle de Montaigne. Il citait, en particulier, ce fragment du philosophe français :

« Feu mon père, homme, pour n'être aidé que de l'expérience et du naturel, d'un jugement bien net, m'a dit autrefois qu'il avait désiré mettre en train qu'il y eût es-villes certain lieu désigné auquel ceux qui auraient besoin de quelque chose se pussent rendre et faire enregistrer leur affaire à un officier établi pour cet effet, comme : je cherche à

vendre des perles; je cherche des perles à vendre; tel veut compagnie pour aller à Paris; tel s'enquiert d'un serviteur de telle qualité, tel d'un maître; tel demande un ouvrier; qui ceci, qui cela, chacun suivant son besoin. Et semble que ce moyen de nous entr'avertir apporterait non légère commodité au commerce public; car tout à coup il y a des conditions qui s'entre-cherchent, et, pour ne s'entr'entendre, laissent les hommes en extrême nécessité (1). »

En somme, ce que veut Renaudot, c'est que l'on trouve dans son établissement « l'adresse généralement de toutes les choses qui peuvent tomber dans le commerce et la société des hommes; et il ne tiendra pas plus à lui et à ses commis que tous les desseins des particuliers ne s'y trouvent qu'il ne fait au but et au blanc si les arquebusiers n'y donnent. »

Ailleurs, Renaudot fait ressortir par d'autres arguments l'utilité de son institution; elle sera, dit-il, une sauvegarde pour les malheureux « qui accourent en troupes sous l'espérance de quelque avancement qui se trouve souvent vaine et trompeuse, car ayant dépensé le peu qu'ils avaient au paiement des

(1) Montaigne, *Essais*, chap. XXXIV.

bienvenues et autres frais inutiles auxquels les induisent ceux qui promettent de leur faire trouver emploi, ils se trouvent aassillis de la nécessité avant qu'avoir trouvé maître; d'où ils sont portés à la mendicité, aux vols, meurtres et autres crimes énormes, et, par les maladies que leur apporte la disette, infectent la pureté de notre air et surchargent tellement par leur multitude l'Hôtel-Dieu et les autres hôpitaux que, nonobstant tout le soin qu'on y apporte, ils peuvent véritablement dire que le nombre les rend misérables. Au lieu qu'ils pourrønt désormais, une heure après leur arrivée en cette ville, venir apprendre au bureau s'il y a quelque emploi ou conditions présentes et y entrer plus aisément qu'ils ne feraient après avoir vendu leurs hardes. Ce qui fera discerner plus facilement les fainéants et gens sans aveu, pour en faire la punition qu'il appartiendra. »

Ce langage était, à la fois, celui du philanthrope et celui du médecin. Toutefois, Renaudot n'avait pas assez d'illusions pour croire que, les premières difficultés vaincues, d'autres ne se présenteraient pas. Quoi qu'il en fût, il était résolu à tenir tête à tous les orages. « Je sais bien, dit-il, que l'introduction des Bureaux ne sera pas, seule entre toutes les autres

exempte de tribulations. Il s'en trouvera qui blâmeront mon courage de s'être porté à une si haute entreprise, sans que la dépense qu'il me faut continuer pour le bien de cette œuvre m'en ait détourné. A cela je réponds que, me reconnaissant né au bien public, auquel j'ai sacrifié le plus beau de mon âge, sans autre récompense que celle dont la vertu se paie de ses mains, il serait désormais trop tard d'épargner, comme on dit, le fond du tonneau après avoir été prodigue du reste. »

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que Renaudot n'eût, dans sa maison du Grand-Coq, d'autre maître que son bon plaisir. Le brevet royal qui lui conférait des droits lui imposait aussi des devoirs et réglementait le fonctionnement de son Bureau. « Renaudot, disait ce brevet, pourra mettre au dit Bureau des commis, dont il demeurera responsable, qui tiendront livres et registres dans lesquels il sera permis à chacun de faire inscrire et enregistrer, par chapitres distincts et séparés, tout ce dont il pourra donner adresse sur les nécessités, et semblablement d'y venir apprendre et recevoir les dites adresses par extraits desdits registres; sans qu'il soit payé plus de trois sous pour chaque enregistrement ou extrait, et gratuitement pour les pauvres; et sans

qu'aucun soit contraint de se servir desdits bureau, tables et registres, si bon ne lui semble; à la charge que ceux qui se seront fait enregistrer seront tenus venir faire décharger le registre dans les vingt-quatre heures après qu'ils auront rencontré la chose pour laquelle ils s'étaient fait inscrire, et à l'instant même qu'ils auront changé d'avis en cas qu'ils en viennent à changer; et ce, pour obvier à l'incommodité qui adviendrait en adressant des personnes aux lieux où ils ne trouveraient plus ceux qui se seraient inscrits, ce qui priverait le Bureau de l'utilité que le public en attend; et pour laquelle décharge il ne sera rien payé. »

Trois sous, voilà donc ce que l'on payait une inscription; les annonces coûtent autrement cher aujourd'hui. Et pour les pauvres, l'enregistrement était gratuit.

Dès les débuts, la vogue du Bureau fut considérable. De huit heures du matin à midi et de deux heures à six heures, la foule affluait dans l'établissement. Dans tout Paris on parlait de Renaudot, et, dans l'année même qui suivit son ouverture, la maison du Grand-Coq fut prise comme sujet de deux ballets.

Le premier de ces ballets fut donné au Louvre, pendant le carnaval de 1631, « devant Sa

Majesté, » ce qui était le comble du succès. On y vit figurer, à côté du maître du Bureau, les chercheurs de métiers, les femmes en quête de serviteurs, des usuriers, des distillateurs, des débitants d'eaux médicinales, des arracheurs de dents, des chercheurs de compagnie (c'est-à-dire des flâneurs). Ces derniers chantaient :

A la Comédie, au Palais,
 Au quartier du Louvre, au Marais,
 On se rencontrait d'ordinaire;
 Mais on a créé de nouveau
 Un rendez-vous à titre de bureau
 Pour ceux qui ne savent que faire.
 Dorénavant il faut nous rencontrer
 Dans cette foire où rien ne manque:
 Pour nos trois sous nous y pourrons entrer
 Et trouver quelque chose ou blanche.

Le second ballet est beaucoup plus explicite.
 En voici quelques vers :

En ces lieux, il vient d'arriver
 Un homme qui sait tout trouver
 Et chez lequel tout se fait montre,
 Sans dire ni quoi ni comment.
 Son registre ne faut ne ment.
 Il tient le bureau de rencontre.
 Par lui vous aurez des laquais,
 Et, pour faire de bons acquêts,
 Vous saurez les terres en vente,

Les offices à résigner,
 Les deniers qui sont à donner
 Et prendre à intérêt ou rente.

Filles qui cherchez maris,
 Beaux garçons qui cherchez femmes,
 Voici l'unique à Paris
 Pour satisfaire vos âmes.
 Donnez trois sols seulement,
 Vous aurez contentement.

Il convient d'ajouter, pour mémoire, que le Bureau d'adresse servait de sujet pour un troisième ballet qui fut représenté à Dijon, le 30 septembre 1644, devant monseigneur le Prince.

III. — Les consultations gratuites.

Dans l'esprit de son fondateur, le Bureau d'adresse ne devait pas seulement servir les intérêts du commerce, favoriser les échanges et être l'intermédiaire entre l'employant et l'employé. Guidé par son ardente philanthropie, Renaudot fit appel aux sentiments charitables de chacun et sollicita pour son œuvre le concours d'autrui.

« C'est pourquoi, dit-il, nous commencerons par la prière qui est faite à chacun de vouloir conférer au bien et utilité des pauvres tout ce qu'il estimera pouvoir servir soit à leur règlement général ou particulier, soit à leur soulagement, pour faciliter leur logement, vêtement, nourriture, traitement en maladie, et donner principalement de l'emploi aux valides. »

Du reste, tout en centralisant ainsi les aumônes, Renaudot laissait l'honneur d'une bonne œuvre à qui l'avait faite. Il disait, en effet, lui-même :

« Les conditions sous lesquelles notre Bureau s'entremet des charités sont : qu'il laissera l'honneur entier et tous les avantages que les auteurs se voudront promettre de leurs ouvertures et inventions, et fera fidèlement enregistrer, sous le nom des auteurs d'icelles, toutes les propositions qui seront faites à cette fin, ou autre commodité publique, leur en donnant certificats authentiques pour leur servir en temps et lieu. — La seconde condition est que ledit Bureau ne s'entend charger d'aucuns deniers, ni de chose quelconque dont on voudrait faire l'aumône auxdits pauvres ou l'employer en autres œuvres pies. Ainsi seulement donnera l'adresse et indiquera aux personnes

pieuses qui voudront aumôner quelque chose les pauvres honteux et autres nécessiteux qui se seront venus faire inscrire au Bureau; et pareillement adressera lesdits pauvres honteux à ceux qui voudront leur faire du bien, lequel ils recevront de la propre main de leurs bienfaiteurs ou de ceux à qui ils en donneront charge hors dudit Bureau. »

Et un peu plus loin, dans l'exposé de ses vues sur le fonctionnement de son Bureau, il ajoute :

« Pour ce qu'il n'y a point de pauvreté plus à plaindre que celle des malades, ce bureau s'adonnera particulièrement à leur traitement.

— Les pauvres artisans et autres gens malades, qui, faute d'une saignée ou de quelque autre léger remède, encourent souvent de longues et périlleuses maladies qui réduisent fréquemment leur famille à l'Hôtel-Dieu, trouveront ici l'adresse de médecins, chirurgiens et apothicaires, qui sans doute ne voudront pas céder à d'autres l'honneur de consulter, soigner et préparer gratuitement quelques remèdes à ces pauvres gens qu'on leur adressera; mais, au contraire, se trouvera une aussi grande émulation entre ceux-ci à exercer cette charité qu'en leurs autres actions. »

Grâce à ses consultations, Renaudot vit

s'augmenter considérablement le nombre de ses clients. La maison du Grand-Coq s'enrichissait de ce que nous appelons aujourd'hui un dispensaire; et malgré les attaques dont cette institution fut l'objet, elle alla prospérant.

Dès qu'elle commença à fonctionner, la Faculté s'efforça de la battre en brèche. Son doyen, Guillaume du Val, nomma une commission de dix docteurs pour surveiller les agissements de Renaudot et s'opposer à leur succès. Il fallait à tout prix se débarrasser de « ces soi-disant médecins exerçant à faux titre la médecine à Paris, fauteurs d'erreurs insolentes, empiriques troublant le bon ordre parmi les docteurs de la Faculté de médecine de Paris, et surtout de l'un d'eux, Théophraste Renaudot, homme d'une audace extraordinaire qui recevait chez lui des médecins étrangers, vagabonds, exotiques, et sous prétexte de charité illégitime (illégitime, parce qu'elle est sans juridiction, — qu'elle va même contre les lois et juridictions de l'Académie de Paris, ainsi que le démontrent les statuts) avait institué des consultations avec ces médecins (1). »

En présence de cette opposition, Renaudot crut devoir solliciter la protection royale; il

(1) *Commentaires manuscrits*, t. XIII, f. 107.

demanda que ses consultations fussent autorisées par lettres patentes et satisfaction lui fut donnée.

Le dispensaire était ouvert tous les jours. Une quinzaine de docteurs y siégeaient, divisés en plusieurs tables. Les malades se présentaient devant eux ; si le cas était simple, un médecin suffisait ; s'il était difficile, tous se réunissaient, chacun donnait son avis, et, après avoir discuté, on remettait au malade une consultation écrite. Les apothicaires présents exécutaient l'ordonnance et délivraient les médicaments ; les chirurgiens procédaient aux opérations nécessaires.

Tout se passait dans le meilleur ordre : chaque malade recevait à son entrée un numéro d'appel et chacun passait à la consultation lorsque son tour arrivait.

Quoi qu'il fût habitué aux calomnies, Renaudot crut devoir répondre à celles dont son dispensaire était l'objet.

« Quelques-uns, écrivait-il, ayant été si peu charitables qu'ils ont voulu fouler aux pieds notre institution, l'étouffer dès la naissance et la rendre infructueuse par les mauvaises interprétations qu'ils y ont données, j'ai cru être obligé de détromper les esprits à qui ces mauvais interprètes des bonnes actions d'autrui

tâchent d'en imposer, — lesquels je ne nommerai point sur l'heure, sur l'espérance que j'ai de leur amendement, voulant encore ajouter cette nouvelle charité à la première. Qu'il soit libre même à nos médisants et à nos envieux de s'en repentir sans honte et de venir participer à cette bonne œuvre, avec protestation qu'ils n'y seront pas seulement les bienvenus, mais aussi que, s'ils ont quelque conseil à nous donner pour rendre cette action meilleure et plus utile au public, ils en remporteront l'honneur et la gloire, que nos consultants ne recherchent point en cette occurrence. Je conseillerais volontiers à ceux qui nous attaquent de changer leur haine en émulation, tâchant de mieux faire, comme aussi je prie ceux dont la charité combat avec moi courageusement les maladies des pauvres de se proposer toujours cette belle devise : — *Tunc alius erimus superiores, cum meliores*, (être supérieur aux autres, c'est être meilleur qu'eux) (1).

Ce langage respire l'honnêteté. En conviant les docteurs de l'Ecole à venir à ses consultations pour se rendre compte de leur fonctionnement et donner des conseils à ses associés et à lui, Renaudot établissait catégoriquement

(1) *Les consultations charitables*, 1640.

qu'il ne se mettait pas au-dessus d'autrui et ne prétendait pas s'arroger le monopole de la science et de l'humanité.

Les consultations eurent un tel retentissement et un tel succès que les médecins durent bientôt rester en permanence; puis ils se décidèrent à aller en ville visiter gratuitement les malheureux.

Enfin, pour éviter aux malades qui n'habitaient pas Paris un déplacement coûteux, Renaudot institua les consultations par correspondance, et donna lui-même les instructions à suivre en pareil cas dans un petit livre de soixante pages, intitulé : « La présence des Absents, ou facile moyen de rendre présent au médecin l'état d'un malade absent, — dressé par les docteurs en médecine consultant charitablement à Paris pour les pauvres malades (1). » Il est à croire que ce formulaire a dû rendre bien des services, à une époque où les moyens de transport étaient difficiles et dangereux pour les malades et où les médecins qui exerçaient dans les campagnes étaient fort peu instruits. D'autre part, il faut dire que ce petit livre était la première ébauche d'un traité de diagnostic.

(1) Il existe un exemplaire de cet ouvrage à la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris.

IV. — Une académie embryonnaire.

A l'époque où Renaudot dirigeait son établissement de la rue de la Calandre, la chimie commençait à peine à se dégager de l'alchimie. La pharmacopée était encore à l'état rudimentaire et les gens de l'École croyaient que les anciens avaient tout dit en matière de médecine. La Faculté, s'appuyant sur un passé glorieux, restait stationnaire et s'agitait dans de stériles discussions que Molière allait bientôt tourner en ridicule dans le *Malade imaginaire*. Galien régnait en souverain; et, imbu du *Magister dixit*, ses disciples opposaient aux novateurs, au lieu de preuves expérimentales, des syllogismes appuyés sur les textes anciens qui avaient force de loi.

Harvey, par exemple, découvrait-il (1622) la circulation du sang? — On niait le fait, plutôt que d'admettre, en l'acceptant, que Galien avait pu se tromper. Adopter l'idée d'Harvey... mais c'eût été rompre en visière avec toutes les traditions; d'une part, l'origine des veines n'était plus au foie, puisque la circulation était

un cercle complet où il n'y avait ni commencement ni fin; d'autre part, le chyle n'allait plus au foie comme par le passé. Et un anatomiste habile et profond, Riolan, travailleur infatigable, lança, sous la protection de la Faculté, l'anathème contre Harvey, et acquit une triste célébrité par ses pamphlets où la grossièreté du langage le dispute à l'erreur scientifique. C'est Riolan que vise Molière, quand il met cette phrase dans la bouche de Diafoirus faisant l'éloge de son fils : « Sur toute chose ce qui me plaît en lui et en quoi il suit mon exemple, c'est qu'il s'attache aveuglément aux opinions de nos anciens et que jamais il n'a voulu comprendre ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre siècle touchant la circulation du sang et autres opinions de même farine. »

Singulière époque, où l'on fermait les yeux pour pouvoir nier la lumière, où l'on réservait dans les sciences d'observation le droit de préséance à la controverse philosophique, où la subtilité remplaçait l'argumentation; singulière époque, où l'on donnait à traiter aux candidats aux grades de l'Ecole des sujets dans le genre des suivants :

Licetne citra sanitatis dispendium bis in die piscibus sanitari? — Peut-on, sans dommage

pour la santé, manger deux fois du poisson le même jour ?

Utrum Tobiae ex piscis felle curatio naturalis ?

— La guérison de Tobie par le foie du poisson est-elle naturelle ?

An qui mel et butyrum comedit sciat reprobare malum et eligere bonum ? — Celui qui mange du miel et du beurre sait-il réprouver le mal et choisir le bien ?

Ce que l'on demandait surtout aux médecins, c'était une foi vive dans les vieilles doctrines ; tout ce qui ressemblait à la méthode expérimentale était proscrit ; comme en religion, il fallait accepter le dogme sans le discuter. Mort Ambroise Paré, morte la chirurgie. Qui donc, à la Faculté, se souvenait des sages paroles de Pierre Ramus : « Ce serait l'exercice qui ferait les bons médecins, ainsi qu'on en use en l'Université de Montpellier et en toutes les écoles qui sont par l'Italie. Aussi est-ce le moyen de venir à la pratique de la médecine, et la dispute seule des actes scolastiques peut faire des écoliers disputeurs et non pas de bons penseurs de maladies. » (1)

La thérapeutique devait forcément se res-

(1) *Avertissements sur la Réformation de l'Université de Paris*, 1562.

sentir des idées que professait l'École. Chasser « l'humeur peccante », tel était le but que se proposait tout bon médecin aux prises avec une maladie. Et pour ce faire, on saignait à outrance, même les enfants et les gens affaiblis. Les purgatifs aidaient la lancette : le son, la casse, le séné étaient les médicaments les plus estimés. Du reste, il ne pouvait venir à l'idée d'aucun docteur orthodoxe que l'administration d'un poison pût être jamais salutaire ; aussi, les remèdes chimiques étaient-ils pros crits en bloc ; il eut fait beau voir qu'on eût ordonné du laudanum à un malade.

Tout nouveau est mauvais, telle était la formule. On condamnait le quinquina que les jésuites venaient de découvrir au Pérou, — ce qui n'empêchait pas le peuple de chanter aux oreilles des Universitaires qui n'en pouvaient mais :

En dépit de la Faculté,
Notre duc (1) est ressuscité
Par la vertu du quinquina,
Alleluia!

On s'insurgeait contre tout progrès. C'est ainsi qu'en 1638, lorsque Guy de la Brosse

(1) Le duc de Chaulnes. — Le quatrain se trouve dans les Recueils des chansons manuscrites conservées à la Bibliothèque Mazarine.

voulut fonder un jardin médicinal, la Faculté s'y opposa de toutes ses forces et chargea de sa haine le malheureux botaniste jusque par delà le tombeau.

La Faculté de Paris s'acharnait tout particulièrement contre les médecins des Facultés provinciales, et surtout contre ceux de la Faculté de Montpellier, qui venaient à Paris, et, rompant avec la routine officielle et les préjugés, croyaient à la chimie et aux idées nouvelles. L'article 74 de ses statuts était ainsi conçu : « nul ne pourra exercer la médecine à Paris, s'il n'est reçu licencié ou docteur dans cette ville, ou s'il n'y a été admis à la manière accoutumée, ou s'il ne fait partie du corps des médecins royaux, comme médecin du roi très chrétien ou de sa famille. »

Pour se conformer à ces prescriptions, Renaudot, comme on l'a vu, s'était fait nommer médecin du roi ; il était donc en règle avec la Faculté et pouvait exercer à Paris.

Toutefois, son énergie sans cesse sur le qui-vive, trouvait encore son champ d'action trop étroit. Elle le sollicitait à tenter une rénovation sociale et il obéit à ses suggestions. Cette rénovation s'appuyait sur deux principes : l'application de la chimie à la médecine et la substitution de la chimie à la scolastique.

Pour remplir la première partie de son programme, il voulut nantir d'un laboratoire son établissement du Grand-Coq, y établir des fourneaux où les apothicaires pussent venir préparer eux-mêmes les drogues d'une manipulation délicate.

Cette résolution était habile autant que louable. En conviant les apothicaires au Bureau d'adresse, Renaudot se faisait de nouveaux alliés; car il les traitait d'égal à égal, tandis que l'Ecole ne perdait aucune occasion de témoigner le mépris qu'elle avait pour eux.

Seulement il n'était pas facile de fonder, à cette époque, un laboratoire où devaient être manipulées des substances toxiques. Outre l'autorisation royale, il fallait l'agrément de la Cour des Monnaies, qui tenait sous sa surveillance tout ce qui touchait à la distillerie dans le triple domaine de l'art, du commerce et de l'industrie. Or, celle-ci accordait très difficilement des privilèges de ce genre, et il était bon, pour les obtenir, d'avoir des amis dans la place.

Pour en arriver à ses fins, Renaudot profita d'une occasion exceptionnellement favorable. Jean le Noble, conseiller à ladite Cour, étant venu à mourir, le médecin acheta sa charge. La position était désormais conquise; Louis XIII

accorda au docteur des lettres patentes lui conférant tous les droits possibles. Ces lettres portaient : « Notre très cher et bien-aimé Théophraste Renaudot, docteur en médecine, s'étant de longue main employé à la recherche de plusieurs inventions et moyens pour le traitement des invalides ; et d'autant qu'une partie des expériences qui se font au Bureau d'adresse sont des remèdes tirés des plantes, animaux et minéraux, pour la préparation desquels il est obligé toutes sortes de fourneaux, alambics, matrats, récipients et autres vaisseaux de chimie, pour extraire toutes sortes d'eaux, huiles, sels, extraits, quintessences, chaux, teintures, et généralement tous les autres effets dudit art de chimie, lesquels se trouvent fort utiles à la guérison des maladies lorsqu'ils sont méthodiquement administrés selon les préceptes de la médecine ; désirant favoriser cette louable institution et donner sujet à ceux qui auront quelque invention utile au public de ne l'en vouloir pas frustrer, mais plutôt lui en faire voir l'expérience ; nous avons, par ces présentes signées de notre main, permis et accordé à tous ceux qui auront quelque invention ou moyen servant au bien et soulagement des valides et malades, même quelque remède tiré des végétaux,

animaux et minéraux par le régime du feu ou autrement, le pouvoir faire en la maison de Renaudot, et en sa présence et non ailleurs. Et, pour cet effet, avons permis audit Renaudot de tenir chez lui lesdits fourneaux et y faire toutes sortes d'opérations chimiques servant à la médecine seulement. »

Ces lettres furent enregistrées en la Cour des Monnaies, et dès lors notre docteur fut en règle avec les autorités.

A côté des études pratiques dont Renaudot fournissait ainsi les éléments à ses collaborateurs, le chef du Bureau d'adresse institua des conférences scientifiques et affecta une partie de sa maison à cette « académie ouverte à tous les beaux esprits, qui y viendront conférer en public de toutes les plus belles matières de physique, de morale, de mathématiques et autres disciplines. »

Le goût des petites réunions littéraires était alors fort répandu; mais on ne s'occupait dans ces réunions que de la langue et de la littérature françaises. Renaudot organisa, le premier, ces « assemblées de gens doctes et curieux des sciences et des arts, où tous étaient reçus à donner leur avis ou à écouter ceux d'autrui sur la matière proposée. »

Ces assemblées, on le voit, étaient, en germe,

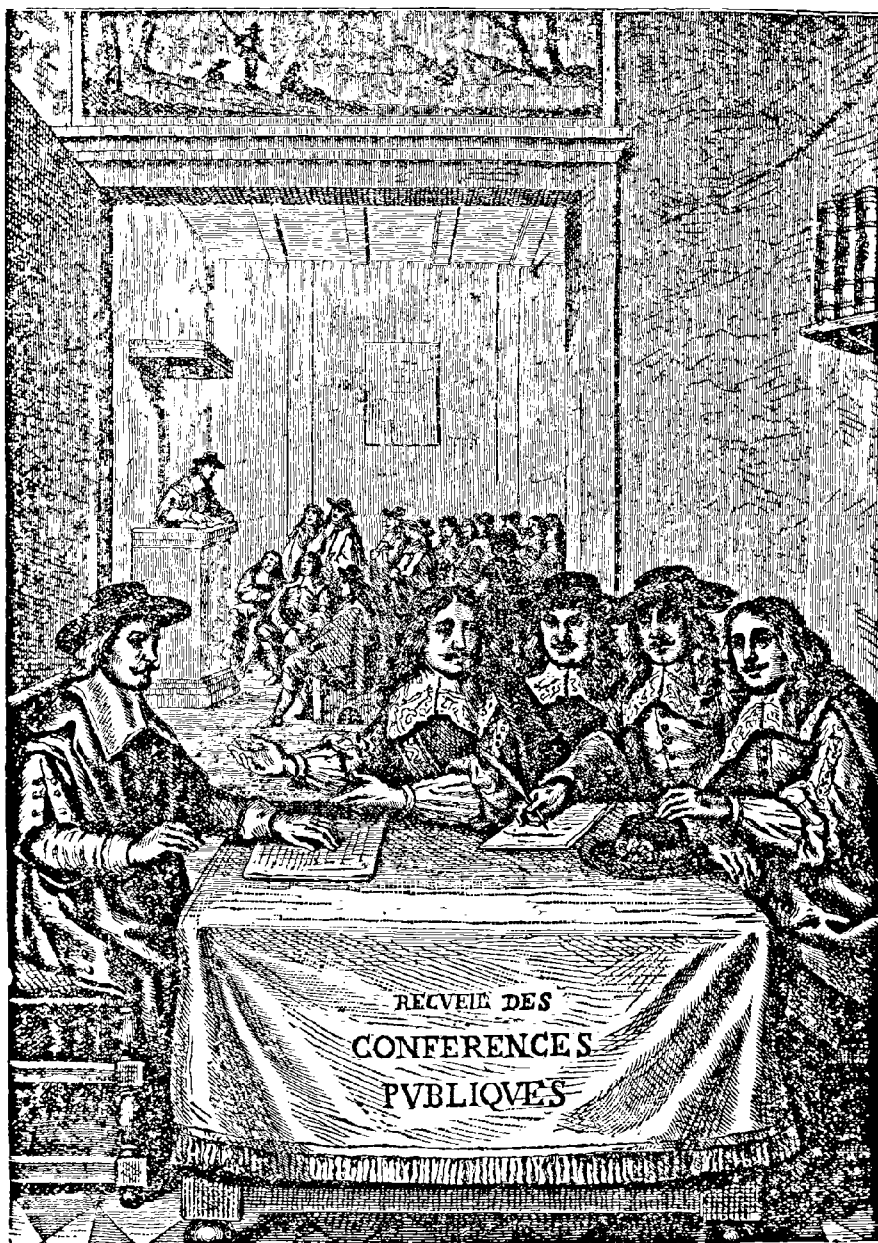
notre Académie des Sciences. Dans l'origine, les conférences furent ouvertes indistinctement à tous ceux qui se présentaient; mais il fallut bientôt se résoudre à n'y admettre que les personnes « de qualité requise. » On voudra bien considérer, disait Renaudot au sujet de cette nécessité, que les Académies ne sont pas pour le vulgaire, et que le local, tout spacieux qu'il est, ne peut suffire à tous les survenants.

A l'exception des questions politiques et religieuses, liberté entière était laissée pour le choix des sujets à traiter et la manière de les exposer et discuter. Il serait curieux de connaître les noms des principaux orateurs de cette Académie; mais « la principale des conditions requises de Renaudot par la plupart des personnes qui firent partie des conférences était qu'il ne produirait pas leurs noms, — plusieurs pour laisser libre à un chacun le jugement de leurs opinions, que la connaissance des personnes préoccupe volontiers, — d'autres pour essayer à couvert quel sentiment le public aurait d'eux, semblables à ces chevaliers errants qui combattaient jadis sous des armures empruntées, laissant à deviner leur nom à ceux qui trouveraient en eux de quoi le leur faire désirer. »

Le programme de chaque conférence était

donné à l'avance dans une feuille spéciale, et le compte-rendu en était publié sous le titre de *Première (deuxième, etc.) Centurie des Questions traitées ès Conférences du Bureau d'adresse par les plus beaux esprits de ce temps*. Le recueil de ces Conférences qui nous est parvenu en contient 335, du 22 août 1633 au 1^{er} novembre 1642. C'est bien là, évidemment, l'origine des comptes-rendus de nos sociétés savantes.

Renaudot avait parfaitement défini l'objet de son académie et réglémenté son fonctionnement. « Elle est, disait-il, de la nature des choses qu'il ne faut que nommer pour en concevoir l'utilité. Le jeune s'y façonne, le vieil y rafraîchit sa mémoire, le docte s'y fait admirer, les autres y apprennent, et tous y rencontrent un divertissement honnête. L'innocence de cet exercice est remarquable : car la médisance n'en est pas seulement bannie, mais, de peur d'irriter les esprits aisés à s'échauffer sur le fait de la religion, on renvoie en Sorbonne tout ce qui la concerne. Les mystères des affaires d'Etat tenant aussi de la nature des choses divines, desquelles ceux-là parlent le mieux qui parlent le moins, nous en faisons le renvoi au Conseil d'où elles procèdent. Tout le reste se présente ici à tous pour servir d'une spacieuse carrière à vos esprits. »



FRONTISPICE DU RECUEIL DES CONFÉRENCES, ÉDITION PUBLIÉE EN 1651.
(P. 42.)

Les conférences étaient établies sur des bases essentiellement démocratiques; chacun était libre de proposer des questions, dont deux, choisies par l'assemblée, étaient discutées à huitaine. De plus, à l'inverse de ce qui se passait dans les autres sociétés savantes d'alors, on ne discutait qu'en français. « L'une des lois est qu'on ne parle que français, afin de cultiver tant plus notre langue, et qu'on n'y allègue des autorités que fort rarement. Possible quelques-uns eussent désiré qu'on ne laissât point avancer d'opinion contraire à celle de l'Ecole; mais cela semble répugner à la liberté de notre raisonnement, qui perdrait son nom s'il demeurait entièrement captivé sous la férule d'une autorité magistrale à laquelle l'humeur de notre nation s'accommode encore moins qu'aucune autre. Et l'expérience journalière nous fait voir qu'il n'y a rien de plus ennemi de la science que d'empêcher la recherche de la vérité, qui paraît principalement en l'opposition des contraires. Bref, les collègues souffriront à peine de voir avancer une proposition qui leur semble erronée sans se lever à l'instant pour lui en opposer une autre et trouveront que le plus certain moyen de découvrir la vérité est le syllogisme; mais la Conférence ne pouvait compatir avec la

façon d'argumenter qui se pratique aux Ecoles. »

Au point de vue médical, Renaudot n'avait plus qu'un desideratum à réaliser : garder les malades à domicile, pour rendre plus faciles et plus suivies les observations relatives à leurs affections. Mais pour cela il fallait un hôpital. L'Hôtel-Dieu, il est vrai, était voisin, regorgeait de malades et ne possédait qu'un médecin ; mais il était inutile d'espérer que ce médecin consentirait jamais à avoir Renaudot pour collègue. En outre, celui-ci ne pouvait songer à transformer en hospice sa maison, déjà trop petite pour les institutions multiples qu'elle abritait.

Toutefois l'idée de fonder un hôpital cadrait trop bien avec les vues humanitaires de Renaudot et avec les besoins de l'enseignement et des études qu'il projetait pour qu'il n'essayât pas de la mettre à exécution. Il sollicita donc du roi la concession d'un vaste terrain pour y construire son « hôtel des consultations charitables. »

L'emplacement sur lequel il avait jeté son dévolu était situé dans le quartier le plus peuplé de Paris ; il englobait « le rempart de la ville qui était entre la porte Saint-Antoine et les religieuses du Calvaire. » Renaudot fondait

sa requête sur ce que « vingt mille personnes qui avaient ressenti au Bureau d'adresse le soulagement qu'elles étaient venues chercher pourraient témoigner que les deux avenues de son logis étaient tellement occupées par les pauvres malades qu'elles le rendaient de difficile accès à toute autre personne. » Il proposait de faire construire le bâtiment à ses frais, et, bien entendu, consultations et remèdes devaient être gratuits.

La demande de Renaudot fut renvoyée aux trésoriers-généraux de France, qui émirent un avis favorable; et le roi accorda, par lettres patentes (1643) la concession du terrain.

Nous verrons plus loin que le médecin de Loudun ne put jamais réaliser son projet.

V. — La Gazette.

Le Bureau d'adresse était un acheminement vers le journal et Renaudot ne tarda pas à arriver à cette nouvelle fondation. Nul n'était mieux placé que lui pour avoir des renseignements sur toute espèce de choses; il savait

presque tout ce qui se passait dans Paris, et un de ses amis, le célèbre généalogiste Hozier, qui entretenait une correspondance très étendue avec la province et l'étranger, lui fournissait les nouvelles de l'extérieur.

C'étaient là des éléments grâce auxquels il était possible de donner au public une pâture intellectuelle autrement intéressante que celle des nouvelles à la main, dont il avait dû se contenter jusqu'alors. Ces nouvelles étaient écrites par des bohêmes qui le plus souvent inventaient de toutes pièces ce qu'ils racontaient, plus portés aux récits scandaleux qu'aux histoires édifiantes. Ces gens sans aveu, et le plus souvent sans feu ni lieu, débitaient eux-mêmes leurs élucubrations, qu'ils allaient vendre çà et là, en cachant de leur mieux leur négoce à la surveillance des agents publics.

Le moment que choisit Renaudot pour lancer son journal était on ne peut plus favorable. Richelieu, son protecteur, était définitivement installé au pouvoir; mais, en présence de l'énorme quantité de pamphlets où il était attaqué avec la plus extrême virulence, il était naturel qu'il désirât avoir à sa disposition une publication où répondre à ses ennemis et à ses détracteurs. Aussi, dès que Renaudot



RENAUDOT EN CONFÉRENCE AVEC RICHELIEU ET LE P. JOSEPH,
(p. 47.)

proposa au cardinal la création d'un journal, celui-ci accueillit avec empressement le puissant levier politique que lui offrait son protégé. Non-seulement il autorisa la création de la Gazette, mais encore il promit sa collaboration. Renaudot serait le directeur du journal, mais le ministre en serait l'inspirateur.

Quant au père Joseph, il ratifia, sans soulever aucune objection, un projet qui rentrait tout à fait dans sa politique. Il voulait le pouvoir occulte, mais réel ; et il jugeait qu'il serait avantageux pour lui d'être à même, sans se mettre en avant, de répandre, par un journal unique et privilégié, ce qu'il désirait faire connaître au public.

Mais, dira-t-on, s'il en fut ainsi, Renaudot vendit sa plume, c'est-à-dire son indépendance, au cardinal tout puissant ; il fit acte de courtisan et accepta par avance tous les rôles qu'il conviendrait à son maître de lui faire jouer. — Ce reproche, qu'on ne manqua pas d'adresser au médecin de Loudun dès l'apparition de son journal, n'est mérité qu'en apparence. En suivant la politique de Richelieu et en se constituant son homme-lige, Renaudot faisait acte de bon patriote. A une époque où les princes du sang, Condé par exemple, n'hésitaient pas, pour servir leurs intérêts, à offrir leur épée

aux ennemis de la France, c'était agir honnêtement que de suivre la politique de l'homme qui, à son lit de mort, put dire au prêtre qui l'exhortait à pardonner à ses ennemis : — « je n'en ai jamais eu d'autres que ceux de l'Etat. »

Ce fut le 30 mai 1631 que fut accordé « par Sa Majesté à Théophraste Renaudot, et à ses enfants, successeurs ou ayant droit de lui, le privilège de faire, imprimer ou faire imprimer, et vendre, par qui et où bon leur semblera, les nouvelles, gazettes et récit de tout ce qui s'est passé et se passe tant dedans que dehors le royaume, à perpétuité, et ce exclusivement à tous autres. »

Le même jour paraissait la première *Gazette*. Dans une préface adressée aux lecteurs, Renaudot explique l'opportunité et le but de sa nouvelle création. « Surtout, dit-il, les gazettes seront-elles maintenues pour l'utilité qu'en reçoivent le public et les particuliers : le public, pour ce qu'elles empêchent plusieurs faux bruits qui servent souvent d'allumettes aux mouvements et séditions intestines; les particuliers, chacun d'eux ajustant volontiers ses affaires au modèle du temps. Sans parler du soulagement qu'elles apporteront à ceux qui écrivent à leurs amis, auxquels ils ont été jusqu'à présent obligés, pour contenter

leur curiosité, de décrire laborieusement des nouvelles le plus souvent inventées à plaisir et fondées sur l'incertitude d'un simple ouï-dire. Encore que le seul contentement que leur variété produira fréquemment, et qui servira d'un agréable divertissement ès compagnies, qu'elle empêchera des médisances et autres vices que l'oisiveté produit, devrait suffire pour les rendre recommandables; du moins seront-elles à ce point exemptes de blâme qu'elles ne seront aucunement nuisibles à la foule du peuple, non plus que le reste de mes innocentes inventions; étant permis à chacun de s'en passer, si bon lui semble. »

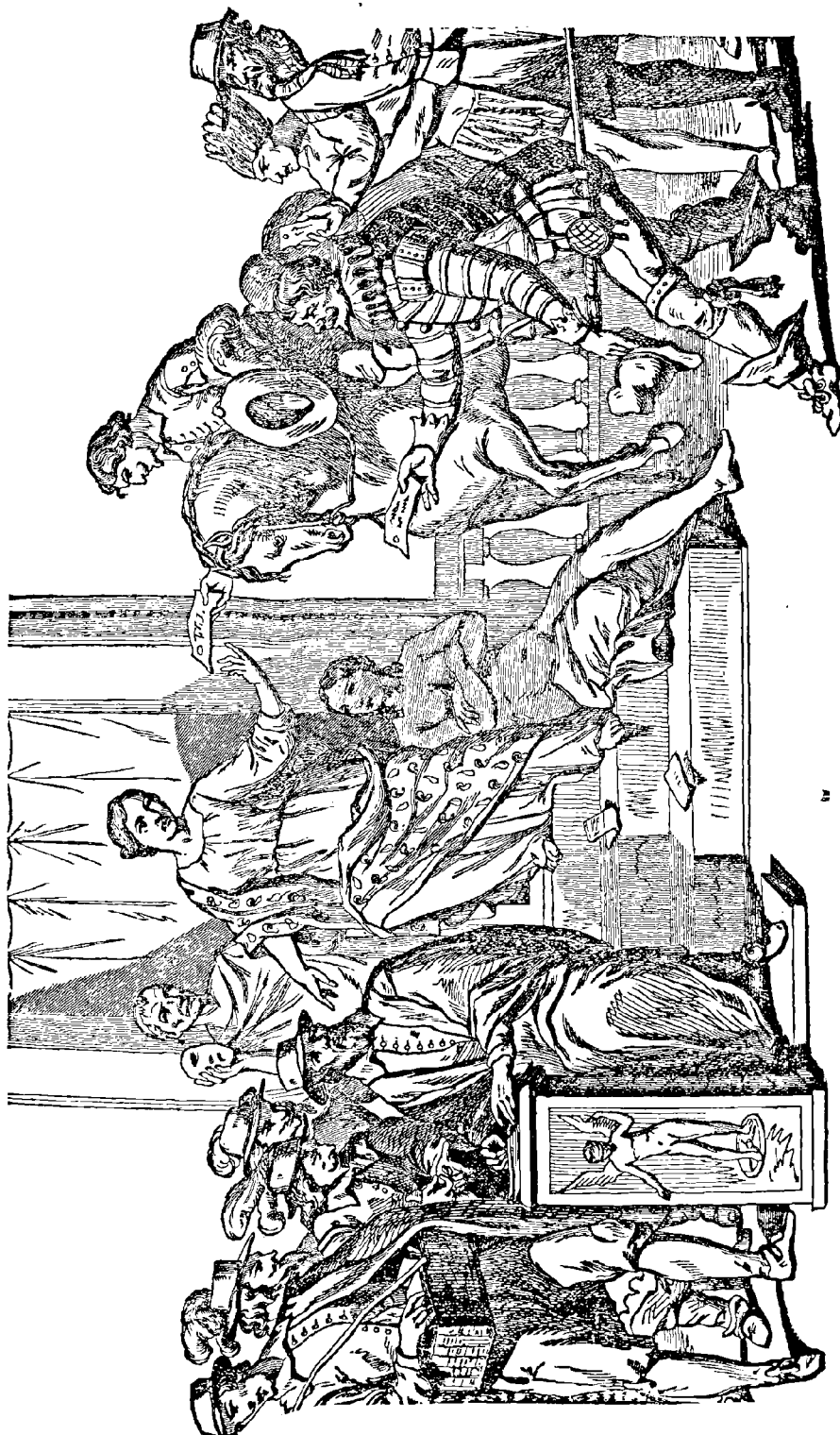
Il va sans dire que la Gazette de Renaudot ne ressemble que de loin à nos journaux modernes; on n'y trouve guère d'articles politiques, la chronique y est inconnue et le feuilleton est encore à inventer. Mais telle qu'elle est, elle a ses mérites; et c'est d'elle qu'est sortie la presse française.

Malgré l'envie, malgré tous les obstacles qu'on jeta en travers de son succès, la Gazette prospéra vite. Dès 1633, c'est-à-dire deux ans seulement après sa création, elle était à l'abri de tout danger. « Les suffrages de la voix publique, écrit alors son fondateur, m'épargnent désormais la peine de répondre aux objections

auxquelles l'introduction que j'ai faite en France des Gazettes donnait lieu lorsqu'elle était encore nouvelle. Car maintenant la chose en est venue à ce point, qu'au lieu de satisfaire à ceux à qui l'expérience n'en aurait pu faire avouer l'utilité, on ne les menacerait de rien moins que des Petites-Maisons. »

La Gazette paraissait toutes les semaines, et ce ne dut pas, au début, être une petite affaire que de la rédiger de façon qu'elle fût intéressante et exempte de remplissage. « Si la crainte de déplaire à leur siècle a empêché plusieurs bons auteurs de toucher à l'histoire de leur âge, dit Renaudot, quelle doit être la difficulté d'écrire celle de la semaine, voire du jour même où elle est publiée ? Joignez-y la brièveté du temps que l'impatience de votre humeur me donne ; et je serai bien trompé si les plus rigides censeurs ne trouvent digne de quelque excuse un ouvrage qui se doit faire en quatre heures de jour que la venue des courriers me laisse toutes les semaines pour assembler, ajuster et imprimer ces lignes. »

On conserve à la Bibliothèque nationale une estampe allégorique fort curieuse relative à la Gazette. Sur un trône dont les marches sont parsemées de feuillets est assise une jeune



PUBLICATION DE LA PREMIÈRE GAZETTE EN 1634, D'APRÈS UNE ESTAMPE DU TEMPS. (P. 51.)

femme à la figure avenante, à l'air souriant, flanquée de chaque côté d'un personnage symbolique. Celui de gauche représente la Vérité; celui de droite tient à la main un masque qu'il vient d'enlever et représente le Mensonge démasqué par la Gazette. La Gazette, dont la robe est parsemée de langues et d'oreilles, reçoit les nouvelles qu'on lui apporte de divers pays; de la main droite, elle commande d'écrire à un personnage qui n'est autre que Renaudot, assis devant un bureau orné de la figure de la *Fortune* montée sur sa roue. Au près du greffier du journal se tient un colporteur muni d'un petit panier rempli d'exemplaires. Autour de Renaudot, et cherchant à le séduire en lui offrant de l'or, afin de recueillir des louanges dans la Gazette, se pressent les « Cadets de la faveur »; mais loin de les écouter, le journaliste détourne la tête.

Les Cadets s'écrient :

Plus que de triompher nous brûlons de paraître;
 Ennemis des combats et serfs d'un faux honneur,
 Vous aurez de notre or en nous faisant faveur :
 Dites que nos grands coups font les Mars disparaître.

Renaudot répond :

Je suis universel, peintre, poète, orateur;
 J'écris ce que l'on fait ou qu'en veillant l'on songe;

Les faux avis souvent me font nommer menteur,
Malgré moi secrétaire et non serf du mensonge.

Le journal, imprimé au Bureau d'adresse, était vendu au public par des crieurs, à raison d'un sou parisis le numéro. Il est à peu près certain que le système des abonnements n'existait pas à cette époque, du moins tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, et que les lecteurs s'entendaient avec les colporteurs pour avoir régulièrement leur exemplaire.

La rédaction du journal était peu nombreuse, mais choisie. Richelieu et le Père Joseph étaient à sa tête. Le cardinal fournissait des articles écrits de sa propre main et Louis XIII lui-même comptait au nombre des collaborateurs de la *Gazette*. — Chacun sait, dit Renaudot dans une des publications qu'il dut rédiger pour sa défense lorsque vinrent les jours de tourmente, « chacun sait que le roi défunt ne lisait pas seulement mes gazettes et n'y souffrait pas le moindre défaut, mais qu'il m'envoyait presque ordinairement des mémoires pour y employer. » Quand le roi était éloigné de la capitale, il envoyait des messagers à Renaudot pour lui faire savoir ce qu'il devait insérer; et plus d'une fois, lorsque le courrier de Paris qui était porteur de la *Gazette* éprouvait quelque retard, il témoigna vive-



LOUIS XIII ET LE CARDINAL DE RICHELIEU.
(P. 52.)

ment son impatience. « Le roi, dit le Père Griffet, un des historiens du règne de Louis XIII, ne dédaignait pas de composer lui-même des articles entiers qu'il envoyait ensuite à Renaudot, qui les faisait imprimer avec ceux qui étaient de lui. On en voit la preuve dans deux volumes des manuscrits de Béthune qui sont à la Bibliothèque du roi, et qui contiennent les minutes de ces différents articles, écrits de la propre main de Louis XIII, avec une quantité de ratures et de corrections faites au crayon et à la plume, qui sont toutes de la même main. Il y a, dans le premier de ces deux volumes, une note qui porte que ce manuscrit était entre les mains d'un des valets de Louis XIII, nommé Louis, qui avait ordre de le porter partout où il allait avec le roi. »

A côté du souverain, du premier ministre et de l'Eminence grise, les deux fils de Renaudot, Isaac et Eusèbe, alors étudiants en médecine, fournissaient de la copie au journal. En outre, la *Gazette* recevait des informations d'une foule de correspondants, ce qui eut pour inévitable conséquence la publication de nouvelles d'une authenticité douteuse. Renaudot lui-même convient que des erreurs peuvent se glisser parfois dans son journal. « Je recherche la vérité, dit-il, de laquelle néanmoins je

ne me fais pas garant, étant malaisé qu'entre cinq cents nouvelles écrites à la hâte, d'un climat à l'autre, il n'en échappe quelqu'une à nos correspondants qui mérite d'être corrigée; mais encore se trouverait-il peut-être des personnes curieuses de savoir qu'en ce temps-là tel bruit était tenu pour véritable. Ceux qui se scandaliseront possible de deux ou trois faux bruits qu'on nous aura donnés pour vérités seront par là incités à débiter au public par une plume (que je leur offre à cette fin) les nouvelles qu'ils croiront plus vraies, et, comme telles, plus dignes de lui être communiquées. »

Renaudot ne prétendait donc pas à l'infaillibilité; et il priaît quiconque était en état de le faire de corriger les erreurs qu'il avait publiées. Il demandait qu'au lieu de lui chercher noise, on l'aidât à mieux remplir ses obligations de gazetier : « Que ceux qui s'occupent à syndiquer mes écrits ou mes œuvres viennent m'aider, disait-il, et nous verrons à faire mieux ensemble. »

Les attaques lui venaient de partout et elles revêtaient parfois un caractère acerbe que Renaudot relevait de la belle manière.

Citons un exemple : — La Belgique était devenue le centre de toutes les intrigues fomen-

tées par les princes ; de plus, elle était favorable aux Espagnols, dont Richelieu était l'ennemi. La *Gazette* soutenant la politique du cardinal, il devait se trouver dans les Pays-Bas des écrivains pour l'attaquer. L'un d'eux, ayant déclaré dans sa *Gazetta Antuerpiensis* (Gazette d'Anvers), que le journal de Renaudot n'était qu'un tissu de nouvelles controuvées, s'attira la réponse suivante : « Pour faire voir la difficulté qu'il y aurait à répliquer à tous, je ne vous produirai que l'équipée d'un écrivain d'Anvers, qui se prend à moi de ce que ceux qui écrivent de tous les endroits du monde ne s'accordent pas. Il y aurait bien plus d'apparence d'imposture en ceux qui feraient cadrer tant de motions, d'intérêts et d'opinions ensemble. Voire, quand tout le reste du continent serait d'accord, il y aurait assez de ce docteur d'Anvers pour écrire au contraire, comme il fait. »

Voilà, chez le premier en date de nos journalistes, une façon de polémiquer qu'on n'a guère perfectionnée depuis. Elle ne sont, du reste, pas rares, les circonstances où Renaudot a bec et ongles contre ceux qu'il considère comme des ennemis de sa personne ou de ses protecteurs. C'est ainsi que lorsque Gaston d'Orléans, qui avait envahi la France avec

l'aide des Espagnols, fut battu par le maréchal de Schomberg, près de Castelnaudary (1^{er} septembre 1632), il publia dans la *Gazette* les « articles de réconciliation avec le Roy de Monsieur, Gaston d'Orléans, traître à sa patrie, qui laissa tomber la tête de Chalais, son compagnon de révolte, sans lui accorder d'autre oraison funèbre que ces paroles, en apprenant son supplice : — Pauvre ami doit maintenant faire bien laide grimace. »

VI. — Le Mont-de-Piété.

Au début de son fonctionnement, le Bureau d'adresse n'avait été qu'un office de publicité; on n'y recevait en garde aucune marchandise et aucune vente ne s'y pratiquait. Mais lorsque la prospérité de l'institution parut assurée, Renaudot songea à en étendre le champ d'action et à y adjoindre un établissement qui existait déjà dans quelques pays étrangers, où il rendait de grands services en combattant efficacement l'usure, cette plaie du pauvre.

Il s'agissait de la création d'un Mont-de-Piété parisien.

Il demanda au premier ministre l'autorisation d'ouvrir une maison de prêts sur gage; et, par brevet daté du 1^{er} avril 1636, le roi fit don « à lui et aux siens, exclusivement à tous autres, de la direction et intendance générale des Monts-de-Piété, qui seront unis inséparablement et incorporés au Bureau d'adresse, à partir du jour que l'établissement desdits Monts-de-Piété aurait été résolu par Sa Majesté en son Conseil. »

Ce brevet était précieux, sans doute; malheureusement il était muet sur l'époque à laquelle il plairait au roi de laisser fonder des Monts-de-Piété; et Renaudot, qui connaissait par expérience les lenteurs auxquelles est soumise toute procédure administrative, voulut, sans attendre, marcher peu à peu vers la réalisation de son but. Il sollicita le privilège de créer, pour fonctionner jusqu'au jour où le Conseil du roi aurait pris une décision, des « bureaux de vente à grâce, troques et rachats de meubles et autres biens quelconques. »

Il fondait sa requête sur ce que « il y a bien quelques personnes qui ont le loisir de venir au Bureau d'adresse ou d'y envoyer quérir le billet contenant l'adresse des choses dont ils

se veulent accommoder, mais qu'un beaucoup plus grand nombre d'autres, tenant de l'impatience familière à notre nation, perdent la volonté des choses, si elles ne sont présentes. Joint que l'adresse se faisant quelquefois à l'un des bouts de cette ville ou faubourgs de Paris, et possible vers un étranger qui en est délogé le jour d'aparavant pour s'en retourner dans son pays, ou vers quelque autre qui a disposé de son affaire sans en venir faire décharger le registre du Bureau, comme il s'y était obligé, donne quelquefois une peine inutile qui apporte du dégoût. Au lieu qu'à présent, les deux parties, si elles le désirent, se rencontreront dans le Bureau, qui sera par ce moyen un vrai bureau de rencontre, comme portent son nom et son institution ; ou du moins la chose dont on voudra s'accommoder s'y trouvera avec son juste prix ; de laquelle on se pourra approprier sur-le-champ, par l'intervention d'un des commis du Bureau, qui aura pouvoir d'en traiter ; et ainsi on n'y viendra plus à faux. Car tous y trouveront certaine réponse à leurs demandes ; et notamment quiconque y voudra apporter des hardes, meubles, marchandises, les mémoires d'autres biens généralement quelconques et choses licites à lui appartenant, sera assuré de ne s'en retourner point sans quelque contente-

ment, pour ce que, ou il rencontrera la juste valeur desdites choses en échange et troque ou en argent, et en ce cas il ne tiendra qu'à lui qu'il ne les échange ou vende purement et simplement, ou, s'il en trouve moins qu'il ne les estime, il les vendra à grâce et faculté de rachat, en étant quitte en l'un et l'autre cas ci-dessus pour les six deniers pour livre du prix de la chose vendue ou échangée. »

Ce fut le 27 mars 1637 que Renaudot obtint « la permission de faire ouverture en la ville de Paris d'un Bureau de ventes, troques et achats, en attendant la fondation des Monts-de-Piété. »

C'était à la fois, comme on le voit, l'Hôtel-des-Ventes et le Mont-de-Piété que Renaudot établissait à Paris.

Toutefois, il faut le reconnaître, il s'agissait ici, non pas d'une invention proprement dite, mais bien d'une importation étrangère. Depuis plus d'un siècle, les Monts-de-Piété existaient en Italie, où les papes les avaient pris sous leur protection immédiate, sinon sous leur direction effective. Clément VII en avait fondé un à Rome, et Paul IV un autre à Avignon. Ces établissements s'étaient répandus dans les Flandres, où ils prospéraient. Renaudot avait été frappé, au cours de ses pérégrinations, des

avantages que pouvait présenter une institution de cette nature, gérée de manière à favoriser les intérêts des malheureux plutôt que ceux des usuriers et il en introduisit dès le début la réalisation dans le programme de réformes et améliorations sociales qu'il se proposait d'accomplir.

Du reste, il n'était pas le premier à réclamer des Monts-de-Piété pour le soulagement de la misère. Aux Etats généraux de 1514, la noblesse avait été la première à en demander l'établissement. Plus que tous les autres, mais absolument par leur faute, les nobles étaient exploités par des usuriers lombards, qui non seulement leur prêtaient de l'argent à un taux très élevé, mais encore prenaient comme garantie de la somme avancée des objets de haute valeur qui la plupart du temps n'étaient pas dégagés et devenaient leur propriété. Pour faire bonne figure à la Cour, pour guerroyer et soudoyer des mercenaires, il fallait de l'argent; et le trésor public ne pouvait suffire à satisfaire les exigences de tous les quémandeurs.

Le terrain sur lequel avançait Renaudot était donc parfaitement préparé; mais il eut du moins le mérite de chercher surtout, en poursuivant son but, l'allègement des souffrances des véritables pauvres. « Pour ce qu'il n'est

pas raisonnable, disait-il (1), de prêter sans assurance et que les pauvres n'en peuvent ordinairement donner d'autre que leurs hardes qu'ils mettent en gage, c'est au seul prêt sur gages que le nom de Mont-de-Piété s'attribue. Mais afin que cette institution puisse mériter véritablement le beau nom qu'on lui donne, il serait à désirer que ce prêt fût gratuit, selon le précepte de l'Évangile : prêtez sans rien espérer, — conformément à l'ancienne loi de Dieu qui défendait aux Juifs de rien prendre à leurs frères outre le fort principal. Il faut que dans un Etat les riches aident aux pauvres, l'harmonie cessant lorsqu'il y a une partie enflée outre mesure, les autres demeurant atrophiées. »

Renaudot emprunta à l'étranger le principe des Monts-de-Piété, mais il leur donna une organisation de son crû. En Flandre, en Italie et ailleurs, ces établissements ressemblaient fort à des banques : on y venait chercher de l'argent à un taux généralement usuraire et on y traitait toutes sortes d'opérations financières. « Certaines personnes, disait à ce sujet Renaudot, n'ayant pas assez de capital pour en vivre en se contentant de l'in-

(1) *Conférences du bureau d'adresse*, t. 1, 43^e Conférence.

térêt permis par les lois du pays, donnaient leur principal au Mont, à la charge de leur en faire une pension viagère surpassant cet intérêt ordinaire. »

Pour fonder un Mont-de-Piété, il fallait beaucoup d'argent et Renaudot était loin d'être riche. Il fut obligé d'emprunter. Dans la 43^e conférence du Bureau d'adresse, où furent établis tous les préliminaires de la future fondation, la résolution suivante fut adoptée :

« Il doit être fait une fidèle supputation de ce à quoi reviendra l'intérêt du principal, à la moindre raison qu'on le pourra avoir, les gages des officiers nécessaires à l'appréciation, conservation, recette et délivrance des hardes, leur vente en cas de besoin; pour être seulement levé pour profit sur le capital du prêt ce à quoi reviendra cette dépense et ajouté au principal; le reste être rendu à son propriétaire. »

On le voit, il s'agissait bien réellement d'une institution charitable dont les pauvres gens, non les fondateurs, devaient bénéficier. Tout profit était impossible avec de pareils statuts.

A cette époque, où les vols et les recels étaient d'une fréquence déplorable, il importait de s'assurer d'où provenaient les objets proposés au Mont-de-Piété; s'il était bon de

venir en aide aux pauvres honnêtes, il fallait éviter de favoriser les voleurs. Renaudot se garda d'oublier ce point important. « Tous sont avertis, disait-il, de n'apporter ou envoyer aucune chose dérobée, l'exacte perquisition qu'on en fera étant un moyen infailible d'attraper tôt ou tard les larrons et recéleurs et de les faire punir sans miséricorde. Celui qui aura quelque bague, tapisserie ou autres hardes à engager en enverra le mémoire au Bureau, afin que l'un des enquêteurs aille à l'instant faire sa perquisition sous main. »

Puis Renaudot entre dans les détails pratiques de l'engagement : « L'enquêteur ayant fait son rapport, les choses seront exposées en vente au plus offrant et dernier enchérisseur, si le propriétaire le désire, pour vendues ou échangées ; sinon, elles seront montrées à l'un des estimateurs, lequel les appréciera en conscience. Laquelle appréciation, il signera sur le registre ; et en outre attachera la moitié d'un morceau de parchemin de lui parafé à la chose appréciée ; en telle sorte que ledit parchemin ne pourra être ôté sans rompre le cachet dont l'estimateur l'aura cachetée en même temps. L'autre moitié duquel parchemin, avec partie dudit parafe, contenant le numéro du feuillet et article du livre où l'en-

registrement en aura été fait, sera donné à celui auquel appartiendra ladite chose, ou qui aura pouvoir de lui. Et la chose, ainsi étiquetée et pareillement marquée de son numéro, sera délivrée ès-mains du garde-meubles du Bureau, lequel sera tenu de la garder ou faire garder soigneusement, et représenter lorsqu'elle lui sera demandée. En même temps, le caissier délivrera au vendeur, ou ayant pouvoir spécial de lui, les deux tiers de l'estimation, s'il vend ladite chose à grâce et faculté de rachat et pour quel temps (1). Autrement la chose sera vendue purement et simplement au premier jour de vente qui se fera au Bureau immédiatement après le temps expiré, en sa présence ou en son absence, sans aucune autre signification que celle qui lui en a été faite en lui baillant la somme avancée lors de la vente à grâce. Et le surplus, si aucun est, sera rendu au propriétaire de la chose, ou autre ayant pouvoir de lui, s'ils le viennent requérir pour tous délais; lequel temps passé, ils n'y seront plus reçus.»

Cette organisation était, avec des différences insignifiantes, celle des Monts-de-Piété ac-

(1) La durée du prêt se traitait de gré à gré, comme c'est encore la coutume en Allemagne.

tuels. Quant aux ventes immédiates dont se chargeait le Bureau, elles ont lieu aujourd'hui dans les Hôtels-de-Ventes par le ministère des commissaires priseurs.

**VII. — Les ennemis de Renaudot. —
La Faculté de médecine de
Paris et Guy Patin.**

Plus les succès philanthropiques de Renaudot allaient grandissant, plus la Faculté de médecine de Paris prenait ombrage de sa notoriété. Elle le considérait comme un rival; et trop imbuë de l'esprit de domination pour lui laisser le champ libre, elle résolut sa perte. Les docteurs de Paris voyaient naître dans la maison du Grand-Coq une nouvelle académie, à leur préjudice et à la barbe de l'Université la plus glorieuse de l'Europe; c'était là un péril trop grave à leurs yeux pour être toléré.

La guerre fut décidée, une guerre sans trêve ni merci.

Au début de la campagne, les hostilités furent toutefois poussées avec une certaine discrétion. Richelieu tout puissant protégeait

Renaudot ; c'en était assez pour que l'organisateur de l'établissement du Grand-Coq fût à l'abri d'une violence excessive.

Une commission fut nommée, avec mission de ne négliger aucun moyen de terrasser Renaudot ; un fonds de guerre fut spécialement créé et il fut solennellement décrété que tout docteur pourrait écrire, aux frais de la corporation, contre l'ennemi commun.

Le général en chef de cette coalition était Guy Patin, dont le nom est resté célèbre, tandis que celui de Renaudot est oublié.

Qu'était-ce, en réalité, que Guy Patin ?

Voici son portrait, très fidèlement tracé :

« Cet homme a passé toute sa vie à s'indigner, à se moquer, à hausser les épaules ou à hocher de la tête. Il a vécu au milieu du xvii^e siècle sans le voir. C'est un de ces éternels mécontents que rien n'émeut ni ne satisfait. On ne saurait dire en quoi il n'a pas contredit. Il n'a rien épargné ni au-dessus ni au-dessous de lui ; ses amis mêmes ont ressenti son humeur railleuse. Il est jaloux, querelleur, pédant. Quand sa bile s'échauffe, il a à sa disposition un vocabulaire d'injures françaises et latines dont il use sans mesure et sans choix.

» Guy Patin est un des derniers tenants



GUY-PATIN. (P. 66.)

de la scolastique, un médecin suivant Galien et Fernel, un enragé docteur de Sorbonne, qu'on ne peut se représenter qu'en robe rouge et en bonnet carré comme le proces du Madaïme imaginaire.

» Il altère souvent la vérité, par passion, par esprit de parti ou de secte. Il traite de fripons et de coquins ses adversaires scientifiques, juge digne des galères quiconque pense autrement que lui sur l'antimoine ou sur la question de la circulation du sang.

» Il dit le mal et tait le bien. La médaille a un revers : Guy Patin ne l'a jamais regardée que de ce côté-là. » (1)

Voilà l'homme que les docteurs parisiens avaient choisi pour combattre Renaudot. On peut, d'après ce portrait qui n'a rien d'exagéré, prévoir ce que sera la lutte.

Ce fut le 23 octobre 1640 que les hostilités commencèrent de façon sérieuse. Jusque-là, les ennemis de Renaudot n'avaient pas osé s'attaquer à ses privilèges ; maintenant ils entendaient saper dans ses fondements l'édifice du Grand-Coq.

Ce jour-là, la Faculté, s'appuyant sur ce que les lettres patentes accordant à Renaudot le

(1) Filon, *Guy Patin*.

droit d'exercer la médecine à Paris n'avaient pas été vérifiées « en la cour du Parlement », assigna le docteur devant le lieutenant civil « pour se voir faire défense d'exercer la profession de médecine et de donner ou faire donner chez lui aucun avis au malades ni de tenir aucuns fourneaux. »

De plus, en même temps qu'elle portait la cause devant le lieutenant civil, juge en matière d'ordre public, elle présentait une requête à la Cour des Monnaies, juge spécial dans la circonstance.

Sans perdre de temps, Renaudot demande au roi qu'il lui plaise « de le maintenir en la jouissance des concessions et privilèges à lui octroyés par Sa Majesté, et d'ordonner qu'itératives défenses soient faites à toutes personnes, même aux doyens et docteurs de l'Ecole de médecine de Paris, de troubler et empêcher le suppliant; et, pour faire droit sur le trouble à lui donné, renvoyer les parties aux Requêtes ordinaires de l'hôtel de Sa Majesté, auxquelles elle a attribué entière juridiction et connaissance souveraine des Bureaux et dépendances d'iceux, et icelle interdire à tous autres juges, même audit lieutenant civil, d'en connaître. »

Le jour même de la réception de cette supplique (20 octobre), le roi ordonna qu'il fût si-

gnifié aux docteurs et au doyen de la Faculté de médecine d'avoir à « surseoir toutes poursuites par devant le prévôt de Paris et ailleurs, jusqu'à ce que autrement par Sa Majesté en ait été ordonné. »

Cet ordre fut signifié à Guillaume du Val, doyen de la Faculté, et à Simon Bazin, doyen sortant, le 6 novembre; mais le même jour le prévôt de Paris rendait une sentence par laquelle « les défenseurs étaient déchargés de l'assignation à eux donnée en la Cour des Monnaies et défenses étaient faites au sieur Renaudot de faire assemblée en sa maison touchant l'art de médecine et de la pratiquer en la ville de Paris. »

En présence de cette situation, Louis XIII demanda qu'un rapport lui fût fourni sur le procès; quand la pièce fut entre ses mains et qu'il en eut pris connaissance, il retint la cause; et, jugeant souverainement, arrêta toutes les poursuites et consacra de nouveau l'établissement des fourneaux et les consultations charitables.

C'était là une victoire que remportait Renaudot; malheureusement, au lieu de se tenir pour battus, ses ennemis revinrent à la charge avec plus d'ardeur, et, non contents de se servir d'armes franches et loyales, eurent

recours à toutes les calomnies et à toutes les perfidies.

Les docteurs, avait-il été décidé, pouvaient écrire contre Renaudot aux frais de la corporation dont ils étaient membres ; on usa et abusa de ce droit. Ce fut une avalanche de factums, de chansons, de pièces rimées, qu'on dirait écrites plutôt par des crocheteurs que par des médecins. « Il n'est sorte d'injures dont on n'accablât ce malheureux Théophraste, avec les raffinements de grossièreté dont les savants d'alors possédaient le secret ; les noms de fripon, de polisson, qui reviennent à chaque instant sous leur plume, sont les plus mitigés de leur vocabulaire. » (1)

La Faculté démasquait toutes ses batteries. On connaissait les noms des dix membres de la commission instituée pour combattre Renaudot ; et l'on ne faisait aucune difficulté pour reconnaître que cette commission était nommée « à propos d'une foule de soi-disants médecins exerçant à faux titre la médecine à Paris, fauteurs d'erreurs insolentes, empiriques, circulateurs, troublant le bon ordre parmi les dignes docteurs de la Faculté de médecine de Paris, — et surtout l'un d'eux,

(1) Hatin, *Histoire de la Presse*.

Théophraste Renaudot, préfet de la Gazette, homme d'une audace extraordinaire, recevant chez lui, dans le local de sa Gazette, des médecins étrangers, vagabonds, exotiques, et, sous prétexte de charité illégitime, instituant des consultations avec ces médecins. »

René Moreau fut officiellement chargé par la Faculté d'écrire un libelle contre Renaudot. Tout, dans cette œuvre, était reproché au fondateur de l'établissement du Grand-Coq : son Bureau d'adresse, son Mont-de-Piété, sa Gazette, son nez camus.

En même temps des émissaires étaient envoyés auprès de Richelieu pour tâcher de le gagner à la cause de la Faculté.

— Faites mieux que Renaudot et je serai avec vous contre lui, répondit le cardinal.

— Ah ! s'écriait à ce propos Guy Patin, si ce gazetier n'était soutenu de l'Eminence, nous lui ferions un procès criminel, au bout duquel il y aurait un tombereau, un bourreau et une amende honorable !

Ainsi pour Guy Patin, Renaudot ne méritait pas moins que le supplice des criminels. Voilà où peuvent conduire l'intolérance et l'esprit de parti !

« Il faut, dit sainte Beuve, lire la correspondance de ce trop célèbre satirique pour com-

prendre jusqu'à quel point une querelle de boutique peut aveugler ; on trouverait difficilement un autre exemple d'une pareille animosité. Il ne peut parler de Renaudot, il n'y peut songer sans une sorte d'horripilation ; et la langue française ne lui fournit pas de mots assez forts pour exprimer sa haine contre ce Théophraste ou plutôt *Cacophraste* Renaudot, ce nez pourri de gazetier, ce fripon hebdomadaire, de tous les bipèdes le plus méchant, le plus menteur et le plus médisant, qui aurait besoin d'ellébore, ou d'une médecine plus âcre, — du fer et du feu. » (1)

En présence de pareilles invectives, on pourrait être tenté de croire que Renaudot s'était par quelque acte particulier attiré l'inimitié, ou plutôt la haine à outrance de Guy Patin. Il n'en était rien pourtant. L'homme que la Faculté avait choisi pour son porte-voix était un insulteur par nature. Il a calomnié de mauvaise foi les hommes qui à son époque illustraient la science médicale : il traite Van Helmont de « méchant pendeur flamand » et Pecquet de « médecin de laquais » ; il accuse Ambroise Paré de plagiat : « l'auteur de son livre, dit-il, a été un savant médecin de Paris,

(1) Sainte Beuve, *Causeries du lundi*.

nommé maître Jean Hautin (Altinus), qui mourut l'an 1615. »

Tout irritait sa bile. Sa femme était acariâtre, son beau-père avait quatre-vingts ans et ne voulait pas mourir. « Ces gens-là, écrit-il, ne sont bons qu'après leur mort, car ils ne font aucun bien pendant leur vie. »

Renaudot était trop habitué à la discussion et à la polémique pour ne pas trouver des arguments en réponse aux attaques dont il était l'objet; il avait trop d'esprit pour rester à court de rhétorique. Il ne paraissait pas un libelle contre lui sans qu'il y répondît sur-le-champ; mais il croyait que les mérites de sa cause étaient suffisants pour la faire triompher et il dédaignait de riposter à l'injure par l'injure.

« Espérez-vous me faire mettre en colère? dit-il à ses ennemis. Mais il n'appartient de se fâcher qu'à ceux qui manquent de bonnes raisons. Vous m'accusez d'ignorer la médecine; demandez là-dessus l'avis des Loudunais qui me sollicitent tous les jours de revenir parmi eux; demandez-le aux malheureux qui encombrent mes consultations. Mais lorsque je soigne les misérables, on m'accuse de ne pas remplir ma charge de commissaire général des pauvres; et lorsque je cherche les moyens

d'améliorer leur sort, on me reproche de ne pas exercer la médecine. Que répondre à tant de mauvaise foi? »

A ces faits précis, dont l'authenticité était indéniable, Guy Patin répliqua par une brochure intitulée : *Avertissement à Théophraste Renaudot*. Voici ce qu'entre autres aménités il y disait du fondateur du Bureau d'adresse et de ses collaborateurs : « Nous voyons ces charlatans, sous prétexte de la médecine, impunément voler la bourse et bien souvent tuer les pauvres malades par leurs remèdes. Ces gens-là mènent une vie de débordements ; il y a là un repaire de brigands où le beau nez de Renaudot est à son aise. De sorte que chacun des médecins de Paris a droit de prendre la verge en main pour chasser ces médecins, compagnons de fripiers et usuriers, qui profanent et prostituent la beauté et charité de la médecine. Et si nous voulions user de notre autorité, nous enverrions nos écoliers casser tous les vaisseaux de ces alchimistes qui enseignent publiquement les remèdes dangereux, comme fit Hésiode en la boutique d'un potier qui profanait les beaux vers qu'il avait composés sur l'origine du monde. »

VIII. — Premiers échecs de Renaudot.

Au commencement de l'année 1642, René Moreau publia une édition des œuvres de Sennert, auteur galéniste fort estimé à l'Ecole de médecine. En tête de cette édition se trouvait une préface non signée, dans laquelle Moreau était félicité d'avoir fait l'apologie de la Faculté contre son « fripon et polisson de calomniateur (1). »

Il était difficile de désigner plus clairement Renaudot.

Agacé par les insultes qu'on lui prodiguait avec tant de fréquence et de libéralité, celui-ci voulut en finir une bonne fois avec ceux qui épuisaient à son sujet leur basse méchanceté. Il crut qu'un procès public gagné contre l'un de ses calomniateurs imposerait aux autres la nécessité de mettre plus de mesure dans leur style; et comme la lettre-préface dont il avait à se plaindre ne portait pas de signature, il

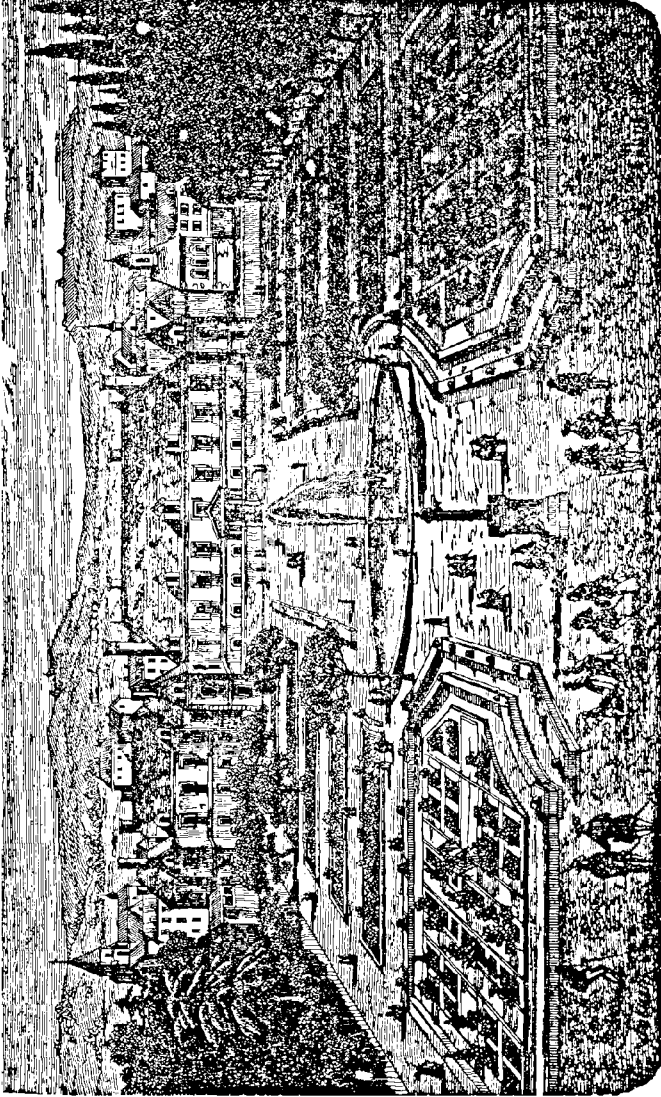
(1) *Nebulo et blatéro.* (La préface était rédigée en latin, suivant l'usage.)

résolut d'appeler en justice les éditeurs du livre.

Ceux-ci répondirent que, vu leur ignorance du latin, il était impossible qu'ils eussent écrit les pages incriminées, et que d'ailleurs l'auteur de ces pages n'était autre que Guy Patin. Sans perdre de temps, Renaudot assigna alors devant M. d'Aulnay, maître des requêtes, son ennemi acharné.

Guy Patin reconnut qu'il était bien, en effet, l'auteur de la préface du livre de René Moreau; seulement avec plus d'habileté que de bonne foi, il déclara que les expressions *nebulo* et *blatero* s'appliquaient non pas à Renaudot, mais à Guy de la Brosse, « médecin empirique, qui, dans son livre *de Plantis*, avait proféré les injures les plus atroces contre la très célèbre Faculté de médecine de Paris. »

La vérité est que Guy de la Brosse, naturaliste des plus distingués, n'avait dans toute sa vie fait que des œuvres utiles à la science. C'est lui qui avait créé, à ses frais et malgré l'opposition de l'Ecole, le Jardin des Plantes de Paris et en avait fait don à l'Etat. Mais Guy de la Brosse venait de mourir après avoir refusé de se faire saigner, ce qui était un crime dans l'esprit des amis de la Faculté; et l'on avait



LE JARDIN-DES-PLANTES CRÉÉ PAR GUY DE LA BROSSE. (P. 76.)

beau jeu en l'attaquant, puisqu'il n'était plus là pour se défendre.

En présence de ces explications déloyales, le juge renvoya les parties dos à dos.

C'était un échec pour le maître de l'établissement du Grand-Coq et l'effet pouvait en être déplorable. Aussi Renaudot voulut-il essayer de réparer sa défaite sans lui laisser le temps de porter des fruits. Il se rendit auprès de la fille de Guy de la Brosse et lui persuada qu'elle devait venger la mémoire de son père injustement attaqué. Quelques jours après, Guy Patin était assigné par elle en diffamation aux *Requêtes de l'Hôtel*.

Cette querelle intéressait beaucoup de monde et avait fait du bruit; on se rendit en foule au tribunal. Guy Patin plaida lui-même sa cause et la gagna grâce à sa verve caustique, qui fit tous les frais de sa défense. Après avoir dit que les expressions *fripon* et *polisson* n'étaient nullement injurieuses, il railla Renaudot sur son agréable figure, sur son nez camus, sur son visage troué par la petite vérole, il se livra à mille facéties qui mirent les rieurs de son côté. Louise de la Brosse et Renaudot furent « mis hors de cour et de procès. »

En sortant du tribunal, le gazetier fut abordé par son ennemi, qui lui dit :

— Monsieur, vous avez gagné en perdant.

— Comment donc? répliqua Renaudot.

— C'est que vous étiez camus lorsque vous êtes entré au palais, et que vous en sortez avec un pied de nez (1).

La Faculté décerna à son docteur les plus grands éloges; et celui-ci, tout plein de son triomphe, écrivait un an après à l'un de ses amis : « Pour le gazetier, jamais son nez ne fut accommodé comme je l'ai accommodé le 14 août de l'an passé aux requêtes de l'hôtel en présence de quatre mille personnes. *Nebulo et blatero*, voilà les deux mots dont il me fit procès, qui sont néanmoins des qualités qu'il s'est acquises par arrêt solennellement donné en audience. Je n'avais rien écrit de mon plaidoyer et parlai sur-le-champ d'abondance plus de sept quarts d'heure. J'avais commencé à le réduire par écrit; mais tant d'empêchements sont intervenus que j'ai été obligé de l'abandonner (2). »

Quant à Louise de la Brosse, ses sentiments les plus intimes ne furent nullement respectés de Guy Patin; il attaqua son père dans des termes dont un galant homme ne se fût pas

(1) *L'esprit de Guy Patin*, Amsterdam, 1713.

(2) *Correspondance de Guy Patin*, lettre 68.

servi : « Le diable, dit-il, le soignera en l'autre monde comme mérite un fourbe, un athée, un imposteur, un bourreau public tel qu'il était; qui, même en mourant, n'a eu non plus de sentiment de Dieu qu'un pourceau duquel il imitait la vie. »

La haine que la Faculté nourrissait contre Renaudot atteignit également les fils du gaze-tier. Ils étaient deux, Eusèbe et Isaac. Inscrits, depuis 1636, sur les registres de l'Ecole en qualité d'étudiants, ils avaient été, dès cette époque, l'objet des plus injustes traitements.

C'est ainsi que lorsqu'en 1638, ils présentèrent leur supplique pour obtenir le premier grade, la Faculté les obligea à passer sous ses Fourches Caudines en leur faisant signer la déclaration suivante : « Pardevant les notaires du Roy notre Sire, au Châtelet de Paris, furent présents MM. Isaac et Eusèbe Renaudot frères, maîtres ès-arts en l'Université de Paris, étudiants en médecine, demeurant rue de la Calandre, au Grand-Coq, paroisse Saint-Germain-le-Vieil; Lesquels ont promis à messieurs de la Faculté de médecine de cette ville de Paris, qui l'ont ainsi requis d'eux, qu'au cas qu'ils aient l'honneur d'être reçus en la qualité de bacheliers de ladite Faculté et autres degrés d'icelle, comme ils l'espèrent et les en

supplient, ils n'exerceront aucune des fonctions du Bureau d'adresse, mais s'adonneront entièrement à l'exercice de la médecine. A quoi ils se sont obligés sous l'hypothèque de tous leurs biens » (1).

Le 17 mars 1638, Isaac et Eusèbe étaient reçus bacheliers au prix de cet engagement, qui avait dû coûter cher à leur cœur. Mais lorsque, trois années plus tard, ils voulurent obtenir le bonnet doctoral, la Faculté décréta que « en raison du grave préjudice causé par leur père, ils ne seraient pas admis aux actes publics de l'Ecole ni au doctorat; » et elle ordonna que cet avis leur serait signifié par huissier, pour qu'ils n'eussent pas à se présenter.

Dès qu'Isaac connut la mesure de rigueur qui le frappait aussi cruellement qu'injustement, il adressa au Parlement une supplique dans laquelle il demandait qu'on ne lui refusât pas le droit que chacun possédait de passer ses examens devant l'Ecole de médecine.

Quant à Eusèbe, il était alors absent de Paris.

Or, le Parlement était mal disposé pour la

(1) Cet acte est conservé à la Faculté de médecine de Paris dans la collection des *Commentaires manuscrits*, t. XIII, f^o 46.

Faculté; il jugeait sévèrement la conduite des docteurs à l'égard de Renaudot et de ses fils, et il était à prévoir que son jugement ne serait pas favorable à l'École.

Lorsqu'arriva le jour où l'on suppliait pour les vespérales (c'est-à-dire où l'on demandait l'autorisation de se présenter aux examens), la Faculté décréta de nouveau qu'on n'admettrait pas Isaac Renaudot, à moins que le Parlement ne l'ordonnât par un sénatus-consulte qu'on attendrait et auquel on n'obéirait que lorsqu'il aurait été porté et signifié.

L'Assemblée décida en outre qu'une déléga-tion irait de sa part rendre visite au premier président Molé, lui porterait les conclusions qu'elle avait adoptées, et déclarerait que si les frères Renaudot devaient être admis, sur le désir et par décret du Parlement très auguste, celui-ci voulût bien leur ordonner de renouveler une fois de plus le serment qu'ils avaient fait antérieurement de renoncer à la *Gazette* et au métier paternel.

Un matin, conformément à cette résolution, le doyen, accompagné de deux docteurs, alla au Parlement; mais dès les premières paroles échangées avec quelques sénateurs, les trois visiteurs comprirent que leurs prétentions ne seraient pas ratifiées. Ils eurent alors re-

cours à un biais : ils essayèrent d'obtenir que l'Ecole ne fût point contrainte par un ordre d'une autorité supérieure à recevoir les candidats, mais qu'elle pût les admettre librement et de son propre gré.

Ici encore la délégation échoua ; le président Molé, parlant au nom du Parlement, déclara que les fils Renaudot devaient être assimilés à tous les étudiants dont ils étaient les camarades et n'être l'objet d'aucune mesure particulière.

Il n'y avait qu'à s'incliner. Pourtant la Faculté refusa de se soumettre ; et comme elle s'en tenait aux résolutions qu'elle avait prises, le Parlement se prononça et rendit l'arrêt suivant :

« Entre messieurs Isaac et Eusèbe Renaudot, licenciés, demandeurs d'une part ; et M^e Guillaume du Val, doyen de la Faculté de médecine, défenseur, d'autre part ; Vu par la Cour et notaires. La Cour ordonne que dans quinzaine le bonnet sera donné aux demandeurs en la manière accoutumée par les docteurs de la Faculté, sinon, à faute de ce faire, ledit temps passé, le présent arrêt leur servira de titre doctoral. »

La sentence était conçue en des termes péremptoires. Mais les docteurs voulurent se

ménager un moyen de revenir plus tard, si les circonstances étaient plus favorables, sur la légitimité du titre des frères Renaudot. Ils décrétèrent qu'il fallait s'en tenir au sénatus-consulte lui-même, lui obéir ponctuellement, et reconnaître Isaac et Eusèbe docteurs par la force même de ce sénatus-consulte. De cette façon, un moment pouvait venir où, moins gênée dans ses décisions, la Faculté refuserait de recevoir et d'admettre aux séances publiques les deux protégés du Parlement, comme n'ayant subi aucun examen probatoire pour le doctorat et n'ayant pas reçu leur diplôme après la procédure accoutumée.

Or, au moment où ces faits se passaient, Richelieu, le protecteur juré de Renaudot, était gravement malade et sa fin paraissait prochaine; il y avait donc lieu d'espérer que le chef de la maison du Grand-Coq, bientôt privé de l'appui auquel il devait de résister à toutes les attaques dont il était l'objet, serait impuissant à lutter plus longtemps contre ses adversaires et succomberait sous leurs coups.

Mais Renaudot et ses enfants comprirent la politique de la Faculté et voulurent tenter un effort pour faire échouer ses projets. Ils prièrent le cardinal de s'interposer et d'obtenir qu'Isaac et Eusèbe subissent leurs examens,

afin qu'on ne pût pas les priver plus tard du titre de docteur.

Richelieu se rendit aux sollicitations de ses protégés et obtint de la Faculté le vote de la résolution suivante :

« Le doyen, accompagné du censeur et de médecins choisis à cet effet, ira visiter et saluer l'éminent duc de Richelieu, le félicitera, lui promettra toute obéissance, l'assurera que l'École se soumettra à tous ses désirs, et qu'elle admettra, à la façon accoutumée, les deux frères Renaudot aux vespéries et au doctorat; mais qu'elle prie en grâce le cardinal de vouloir bien imposer silence au malhonnête calomniateur de la Faculté, leur père, et d'user de son autorité pour empêcher que ce gazetier ne lèse en rien les docteurs de cette École si florissante, qui chantera les louanges de Son Eminence, si Celle-ci veut bien accepter ses propositions. »

A ces déclarations, Richelieu ne répondit rien; et les docteurs, qui, malgré la maladie sans cesse plus menaçante du cardinal, le craignaient encore, admirèrent, quelques jours plus tard, après examen, Isaac Renaudot au grade qu'il ambitionnait. Il avait soutenu sa thèse sur ce sujet . — Doit-on saigner pour guérir de la morsure d'un chien enragé?

IX. — Défaite définitive de Renaudot.

Le surlendemain du jour où Isaac avait été reçu docteur, Richelieu mourait; et Renaudot écrivait dans sa *Gazette* :

« Le 4 de ce mois de décembre (1642), sur le midi, est mort, dans son palais de cette ville, en la cinquante-huitième de son âge, le cardinal duc de Richelieu, premier ministre d'Etat de notre Monarque, lequel, chargé de cet exercice depuis vingt ans, s'en est acquitté si bien qu'il n'y a point de paroles assez relevées pour le bien exprimer. »

Avec cet événement coïncidait l'élévation de Michel de la Vigne au grade de doyen de la Faculté en remplacement de Guillaume du Val. Le nouveau chef de l'Ecole enregistra la perte du grand ministre d'une tout autre manière que Renaudot; le discours qu'il prononça à cette occasion fut comme un long soupir de soulagement. Il félicita ses confrères de ce que le temps allait enfin devenir meilleur et plus libre.

Louis XIII, il est vrai, protégeait ouvertement le gazetier; il était même un de ses collaborateurs. Mais on pouvait tout espérer de sa faiblesse. Aussi Michel de la Vigne se hâta de convoquer les médecins de l'Ecole pour examiner avec eux s'il convenait de recevoir définitivement docteur Isaac Renaudot.

La Faculté n'hésita pas à commettre une mauvaise action; à l'unanimité, elle décida que l'on dépouillerait de son titre le jeune homme, qui, prétendit-elle en manière de justification, avait répondu en païen aux questions qui lui avaient été posées; et qu'elle excluait à jamais de son sein Eusèbe, son frère, en raison des injures de son père.

Le texte de sa délibération portait de plus : « On rendra à Isaac la somme qu'il a versée pour ses vespéries, la Faculté ne voulant rien avoir de lui. »

Toutefois la protection royale ne fit pas défaut à Renaudot. Comme s'il eût voulu protester contre les agissements de la Faculté, Louis XIII accorda au médecin poursuivi par la haine d'ennemis implacables des lettres patentes l'autorisant à construire l'Hôtel des consultations charitables dont il poursuivait depuis longtemps déjà la réalisation.

C'était un allègement aux souffrances qu'il

endurait. Mais à peine ce succès lui arrivait-il que l'Ecole, décidée à le poursuivre sans repos et sans trêve, prenait la résolution de lui intenter un procès à ce sujet. « A quoi servirait-il donc, disait-elle, de refuser le bonnet de docteur aux fils, si l'Etat donnait officiellement au père un bâtiment où s'élèverait une Faculté rivale, et dans laquelle certainement Isaac et Eusèbe occuperaient de hauts emplois? » Et elle ajoutait : « Du reste, Messieurs de la Ville de Paris, qui ont des droits sur la portion du rempart que ce misérable veut démolir pour y bâtir, ainsi que madame la duchesse d'Uzès, qui a des propriétés limitrophes, ont déjà mis oppositions à ce sacrilège. »

Puis Guy Patin, qui s'était un moment tenu à l'écart, reparait en scène, résolu à faire à ses ambitions un marche-pied de ses services. Il est l'ami de Lamoignon et de la magistrature, et il compte bien se servir de son crédit contre l'homme qui représente la science et le progrès, et les défend sans faiblesse et sans découragement.

De nouveaux pamphlets sont publiés, on entasse calomnies sur calomnies. La lutte a duré assez longtemps, il faut en finir à tout prix. De plus, l'heure est opportune : Louis XIII vient de mourir.

Renaudot était maintenant sans protecteur, réduit à ses seules forces. La régente, Anne d'Autriche, pouvait, d'un mot, renvoyer le malheureux gazetier devant le prévôt de Paris en ordonnant au conseil du roi, devenue le sien, de se désintéresser des procès relatifs à Renaudot.

C'est à ce but que tendirent tous les efforts de Guy Patin. Pour mieux l'atteindre, il accusa son ennemi de crimes dont le moindre eût mérité la Bastille ; à l'entendre, Renaudot avait prétendu que le roi était entaché de luthérianisme, et que la reine avait cent fois mérité la répudiation par ses méfaits.

La manœuvre, habile sans doute, mais déloyale à coup sûr, réussit à merveille. Anne d'Autriche, ainsi prévenue contre Renaudot et de plus endoctrinée par des gens de son entourage dévoués à la Faculté, fit édicter par le grand conseil, le 7 août 1643, l'arrêt suivant : « le Roy, en son conseil, a renvoyé et renvoie le doyen et les docteurs en médecine de la Faculté de Paris, leurs procès et différentes circonstances dépendantes, par devant le prévôt de Paris, pour être réglés et fait droit, ainsi qu'il appartiendra. »

Quand il reçut communication de cet arrêt, Renaudot dut comprendre que la lutte était



ANNE D'AUTRICHE. - (P. 88.)

desormais impossible. Il était irrémédiablement vaincu.

Pourtant Guy Patin, non content d'avoir assuré le triomphe de la cause qu'il défendait, voulut poursuivre la série d'injures dont il avait précédemment agoni Renaudot. Il écrivit un nouveau libelle plein de gros mots. Renaudot, affirmait-il, était un prévaricateur; les lettres patentes qu'il avait obtenues du roi n'étaient pas valides, parce qu'elles n'avaient pas été enregistrées en lieu suffisant; et quant à l'hôtel qu'il voulait faire bâtir sur une portion de la muraille sacrée défendant la ville, c'était à son usage personnel qu'il le destinait, non à celui des pauvres.

« Le galant, dit-il, veut un palais pour se loger superbement, pour mettre l'inscription de son nom et la liste et les portraits de ses ancêtres qui ont jeté le froc aux orties dans quelque belle galerie avec leur nez camus. »

Ce nez camus, Guy Patin ne perd pas une occasion de le reprocher à Renaudot comme une mauvaise action. Singulière façon d'argumenter et de prouver que l'on a raison !

Ce fut le 9 décembre que le procès vint devant le prévôt de Paris. Il était évident qu'il était perdu d'avance. La sentence porta, en

effet, le coup de grâce à Renaudot. En voici le texte :

« Nous, général et garde de la prévôté de Paris, faisant droit sur les requêtes des demandeurs, avons fait et faisons prohibition et défense au sieur Renaudot et à ses adhérents et adjoints, soi-disant médecins, d'exercer ci-après la médecine, ni faire aucunes conférences, consultations ni assemblées dans le Bureau d'adresse ou autre lieu de cette ville et faubourgs, ni de traiter ou panser aucuns malades sous quel prétexte que ce soit, à peine contre les contrevenants de cinq cents livres d'amende, au paiement desquelles ils seront contraints; et, en cas d'assemblée, permettons aux sieurs demandeurs de faire transporter le premier commissaire de la cour de céans en la maison où elle se fera, pour contraindre les contrevenants au paiement de la susdite amende, le tout nonobstant opposition ou appel quelconque; et condamnons le sieur Renaudot aux dépens. »

Il ne restait plus au gazetier qu'à user, pour l'acquiescement de sa conscience et l'honneur de sa mémoire, de toutes les procédures qu'autorisait la loi. C'était là, sans doute, une résistance *in extremis* dont il n'y avait rien à espérer; mais le droit ne doit s'incliner devant la force

et devant l'injustice que lorsqu'il est réduit à une impuissance absolue et n'a plus aucun moyen de protestation.

Renaudot fit donc appel du jugement qui le condamnait et demanda au Parlement de prononcer en dernier ressort. En même temps, il s'adressa une dernière fois au conseil du roi, qui lui avait été si longtemps favorable, et, tourné maintenant contre lui, se ralliait à la cause de ses ennemis.

Sa démarche resta sans réponse et sans résultat et il dut dès lors faire tous ses efforts pour que le jugement du Parlement lui fût moins contraire que ne l'était celui du Châtelet.

Il eut l'habileté de donner à son procès l'importance d'un débat entre deux corps constitués en s'assurant le concours de la Faculté de Montpellier : si le Parlement confirmait un arrêt interdisant à ses docteurs l'exercice de la médecine à Paris, celle-ci subissait un échec grandement préjudiciable à ses intérêts et à la faveur dont elle avait joui jusqu'alors ; aussi elle intervint, apportant à Renaudot l'appui de son autorité.

Ce fut le 23 février 1644 que l'affaire fut plaidée. Une foule énorme, sympathique à Renaudot, se pressait dans la salle du Parlement. Le prince de Condé avait tenu à venir

encourager par sa présence le gazetier persécuté.

L'avocat Chevot, alors l'un des plus célèbres du barreau de Paris, plaida pour la Faculté. Stylé par Guy Patin, il reprit un à un tous les misérables arguments dont on s'était fait des armes contre Renaudot; il s'éleva avec vigueur contre la création d'un *Mont d'impiété* où l'usure se pratiquait au grand jour; il représenta l'homme au nez camus comme un vagabond, comme un industriel sans foi ni loi. Puis il ajouta : « L'origine et les mœurs de ce réformateur sont à observer; il est né à Loudun, où les démons ont établi leur séjour; il a témoigné avoir une partie de leurs secrets et de leurs ruses. » Cette allusion à l'affaire encore récente d'Urbain Grandier était une adroite perfidie; Renaudot n'avait pas choisi le lieu de sa naissance, mais lui reprocher d'être de Loudun, c'était faire appel à des préjugés puissants à cette époque où le moindre soupçon de sorcellerie tuait celui sur lequel il planait.

Le jugement fut rendu le 1^{er} mars. « La Cour, disait-il, condamne l'appelant à l'amende et aux dépens, ordonne que dans huitaine la Faculté de médecine s'assemblera pour faire un projet de règlement, pour faire les consul-

tations charitables des pauvres; ordonne en outre que Renaudot apportera à la Cour les lettres patentes par lui obtenues pour l'établissement du Bureau d'adresse et la permission de vendre à grâce; lui fait très expresses prohibitions et défenses de vendre ni prêter à l'avenir sur gages; et que les officiers du Châtelet se transporteront chez ledit Renaudot pour faire inventaire des hardes qui se trouveront en sa maison, pour les rendre et restituer à qui il appartiendra. »

Tout s'écroulait sans aucun espoir de reconstruction. Plus de Mont-de-Piété, plus de consultations charitables! L'échafaudage de bonnes œuvres élevé à grand'peine était à terre.

Seule, la *Gazette* survivait au désastre. On n'osait pas l'attaquer, parce que l'attaquer, c'eût été ameuter le populaire qui, chaque samedi, s'en arrachait les exemplaires et n'eût pas permis qu'on le privât de cette lecture qui lui était devenue indispensable.

La Faculté fit retentir tous les échos de la joie que lui donnait son triomphe. Guy Patin écrivait : « Tous les hommes particuliers meurent, mais les compagnies ne meurent point. Le plus puissant homme qui ait été depuis cent ans en Europe sans avoir la tête cou-

ronnée a été le cardinal de Richelieu. Il a fait trembler toute la terre, il a fait peur à Rome, il a rudement traité et secoué le roi d'Espagne; et, néanmoins, il n'a pu faire recevoir dans notre compagnie les deux fils du gazetier, qui étaient licenciés et qui ne seront de longtemps docteurs. »

Quelques jours après, l'avis suivant était affiché sur les murs de Paris :

« Les doyens et docteurs de la Faculté de médecine font savoir à tous malades et affligés de quelque maladie que ce soit qu'ils se pourront trouver à leur collège, rue de la Bûcherie, tous les samedis de chaque semaine, pour être visités charitablement par les médecins députés à ce faire, lesquels se trouveront audit collège, et ce, depuis les dix heures du matin jusqu'à midi, pour leur donner avis et conseil sur leurs maladies et ordonner remèdes convenables pour leur soulagement. »

Ainsi ce que la Faculté reprochait tant à Renaudot d'avoir créé et pratiqué, elle allait l'appliquer elle-même. Il faut ajouter que pour leurs consultations les médecins de l'établissement du Grand-Coq ne recevaient aucune rétribution, tandis que les docteurs de l'Ecole touchaient trente sols par vacation.

Du reste, la Faculté témoigna sa reconnais-

sance à tous ceux qui l'avaient aidée au cours de la lutte qu'elle avait entreprise contre le gazetier. Elle envoya son doyen, accompagné de plusieurs docteurs, offrir solennellement ses remerciements aux membres de la Cour et en particulier à l'avocat-général Talon qui avait prononcé contre Renaudot un réquisitoire fougueux. Elle lui adressa même un décret dans lequel elle l'assurait que si jamais lui ou sa famille avaient besoin des secours des médecins de l'Ecole, ceux-ci les donneraient toujours avec empressement et gratuitement; que tous les docteurs s'engageaient à exécuter ces promesses et qu'en outre ils se considéreraient toujours comme ses obligés. A ce décret, elle joignit, en guise de présent, cinq volumes superbement reliés en cuir et dorés sur tranches, — les œuvres d'Hippocrate et de Galien, récemment éditées par René Chartier. Talon accepta le cadeau et promit de rester toujours le défenseur de la Faculté; il accepta aussi, ainsi que l'établissent les comptes du doyen, une gratification de soixante livres, qu'il eût, avec un peu de conscience, refusée en sa qualité de magistrat. L'avocat de l'Ecole fut généreusement récompensé. Il reçut pour ses services 173 livres tournois (*Comptes du doyen*). Quant à Guy Patin, qui, s'il n'avait pas paru en

scène, n'en avait pas moins travaillé activement pour le compte de ses confrères, il reçut la promesse qu'il serait nommé doyen à la première occasion.

X. — Dernières années de Renaudot.

Mazarin avait succédé à Richelieu. Il arrivait au pouvoir dans des circonstances difficiles et sa nationalité étrangère, son caractère sournois, sa politique de ruses n'étaient pas pour lui concilier les sympathies. Dès ses débuts dans la direction des affaires publiques, il s'acquit une impopularité qui alla croissant jusqu'à sa mort. Il ne se passait guère de jours sans qu'on publiât contre lui des pamphlets où l'on attaquait non seulement sa personnalité, mais encore tous ses protégés. On sentait poindre la Fronde.

Le ministre comprit que pour tenir tête à ses adversaires, il ne pouvait avoir à sa discrétion de force plus puissante que celle du journal. Dans une publication très généralement répandue, et là seulement, il pouvait se défendre

des accusations lancées contre lui. Aussi s'empressa-t-il, à l'exemple de son prédécesseur, de s'attacher Renaudot, qui, s'il avait perdu la plus grande partie de ses prérogatives, n'en restait pas moins un auxiliaire important.

La *Gazette* resta donc l'organe officiel de la Cour; et, débarrassé de ses autres fonctions, son directeur lui dévoua tout ce qu'il avait d'activité. Des œuvres qu'il avait entreprises, une seule était encore debout; il voulait, du moins, que celle-là grandît et prospérât.

En récompense des services qu'il lui rendait, Mazarin nomma Renaudot historiographe de Sa Majesté (1^{er} janvier 1646). Il abandonna alors la maison du Grand-Coq et transporta ses bureaux « rue Saint-Honoré, près la Croix-du-Tiroir, devant la rue du Four. »

Maintenant qu'il lui était interdit de s'occuper de médecine et qu'il ne pouvait plus porter ombrage à la Faculté, ses fils crurent qu'on ne leur refuserait plus le titre de docteur et ils prièrent de nouveau qu'on voulût bien leur accorder le bonnet. L'Ecole, dont la haine ne désarmait pas facilement, répondit d'abord à leur requête par un refus; cependant, grâce à de nombreuses interventions, elle finit par se montrer moins intraitable et consentit à les recevoir, s'ils voulaient signer une amende

honorable, renier leur passé et s'engager à rester à l'avenir les fidèles serviteurs de la Faculté. Isaac et Eusèbe souscrivirent à ces exigences et furent enfin doctorisés, le premier le 23 décembre 1647, le second le 6 février 1648. Ils avaient mis dix ans pour obtenir un grade pour lequel on ne demandait habituellement que trois années d'études.

Après la victoire de Lens, Mazarin, qui s'était cru menacé de perdre le pouvoir, releva la tête. Ce succès l'encourageant et lui donnant une nouvelle force, il déclara catégoriquement la guerre au Parlement, dont les prétentions allaient sans cesse augmentant, et fit arrêter trois des magistrats les plus populaires : Blancmesnil, Charton et Broussel. La nouvelle de cet acte césarien ne fut pas plutôt connue que le peuple s'ameuta et dressa des barricades dans les rues de Paris, aux cris de « Liberté et Broussel ! » La Cour eut peur et la Régente préféra céder que résister : elle accorda au Parlement toutes les prérogatives qu'il réclamait de concert avec la Chambre des comptes, la Cour des aides et le grand Conseil ; ce fut la paix de Saint-Germain.

Mais quand fut signé le traité de Westphalie (24 octobre 1648), Mazarin songea de nouveau à reprendre l'offensive contre le Parlement et



ARRESTATION DE BROUSSEL. (P. 98.)

il gagna la reine régente à son avis. Le 6 janvier 1649, la Cour quittait Paris et se retirait à Saint-Germain, décidée à faire appel aux troupes qui lui étaient fidèles. La Fronde était commencée.

Le ministre emmena Renaudot avec lui, lui établit une imprimerie dans l'Orangerie, et le chargea, non-seulement d'imprimer les arrêts du Conseil, les lettres et les déclarations du roi, mais encore de répondre à tous les pamphlets publiés par les Frondeurs.

« Pour cela, dit Hatin dans son *Histoire de la Presse*, le fondateur de la Gazette était bien l'homme qu'il fallait; rompu aux habitudes de controverse, il connaissait à fond toutes les petites finesses, toutes les ruses du métier qu'il avait exercé le premier. De plus, si Renaudot convenait à la fonction, la fonction convenait à Renaudot; elle devait nécessairement l'affermir dans la faveur de la reine, du cardinal, de la cour, et l'aider, par conséquent, à conserver, malgré l'instabilité des choses de cette époque, le privilège de la Gazette. Il n'eut donc garde de refuser. Mais quitter Paris, c'était laisser le champ libre à la concurrence; le Parlement pouvait autoriser la publication d'un journal, breveter quelque écrivain qui consacrerait son savoir-faire à le défendre. La

guerre finie, qui l'emporterait du gazetier du Palais-Royal ou de celui du Palais-de-Justice? Mazarin pouvait rester le maître sans doute, mais il pouvait être sacrifié; ou bien encore, la paix pouvait se faire par un compromis. Dans cette hypothèse, la Gazette serait-elle assez favorisée pour conserver son monopole? Le cas était douteux. »

Les Frondeurs ne pardonnèrent pas à Renaudot d'avoir quitté Paris pour suivre la Cour à Saint-Germain. A peine était-il installé dans l'Orangerie que les pamphlets les plus injurieux furent publiés contre lui.

« Maître fourbe, disait l'un d'eux, (1) et plus menteur que ne le fut jamais le plus subtil arracheur de dents qui soit dans le domaine du Pont-Neuf, où diable allez vous? Tout le monde sait que le lendemain des Rois vous vous en fûtes à Saint-Germain, crainte que vous aviez d'être enfermé dans les barricades ou d'être enseveli dans l'un des tonneaux qui servirent de remparts à la défense des bourgeois de Paris, lorsque le Roy, quittant son palais, t'avait laissé seul dans les galeries de son Louvre, où tu étais demeuré un moment

(1) Il est anonyme et porte pour titre : *Le Voyage de Théophraste Renaudot, gazetier, à la cour.*

pour apprendre ce qui se passait dans l'esprit, dans la pensée et dans l'intention des habitants. Odieux ! tu manques de nez, si ce n'est que les plus courts soient les plus beaux, ou que les plus odorants soient les meilleurs, comme l'on dit des fromages ; mais tu en eus cette fois, car les révoltés étaient résolus à te faire mourir dans un tonneau de vidange. »

Renaudot revint à Paris lorsque la Cour y revint elle-même à la suite de la convention de Rueil et il y reprit la direction de sa Gazette. Mais de nombreux imprimeurs gagnèrent ses colporteurs pour lui faire une concurrence déloyale et se livrer à une contrefaçon de ses écrits. Ces colporteurs venaient prendre quelques exemplaires de la Gazette dès qu'elle sortait des presses et les portaient chez leurs soudoyeurs qui s'emparaient des nouvelles qu'elle contenait et s'empressaient de les imprimer et de les faire vendre pour leur propre compte. Quant aux tribunaux dont le devoir était de poursuivre les contrefacteurs, ils rendirent, il est vrai, un édit qui les rendait passibles d'une amende de six mille livres ; mais cet édit ne fut jamais appliqué.

Après l'union des deux Frondes, Mazarin fut envoyé en exil (6 février 1651), et le chancelier Séguier, grand ami du Parlement, lui

succéda comme premier ministre. Celui-ci supprima, dès qu'il eut pris possession du pouvoir, la pension de huit cents livres que Renaudot recevait comme gazetier de la cour; de plus, il refusa de lui communiquer les nouvelles officielles qui lui avaient été fournies jusqu'alors. Enfin il accueillit par une fin de non recevoir la réclamation du remboursement des frais que Renaudot avait encourus pendant son séjour à Saint-Germain; ce remboursement avait pourtant été promis par les secrétaires d'Etat qui avaient ordonné le déplacement.

En présence de toutes ces tribulations, le gazetier redouble d'activité. Les colporteurs lui refusant leurs services sur la suggestion, accompagnée de largesses, de ses contrefacteurs, il avertit le public qu'on trouvera désormais ses feuilles de publicité à son bureau et au local des conditions serviles du Marché-Neuf, devant la porte Saint-Louis, rue Saint-Antoine, et rue Saint-Denis, chez un lunetier.

Sur ces entrefaites, les deux Frondes commencèrent à se désunir; d'un autre côté, Mazarin intriguait à l'étranger et tout faisait prévoir son retour en France. Il fut décidé que la cour se retirerait une seconde fois à Saint-Germain et l'on offrit à Renaudot de s'y rendre également pour y remplir de nouveau

les fonctions dont il s'était chargé sous le ministère de Mazarin. Mais le gazetier ne crut pas devoir accepter le poste qu'on lui proposait; il se rappelait ce que lui avait coûté son premier déplacement, il ne voulait pas faire les frais d'un second.

Il écrivit à ce sujet au chancelier Séguier une lettre fort digne, dans laquelle il faisait valoir que le passé devait lui être un enseignement pour l'avenir. « Proposez, disait-il en concluant, proposez cet emploi à vos protégés; je vous fais grâce de mes privilèges, puisque vous semblez ne vous souvenir qu'ils existent que lorsque vous avez à les charger de couvrir les frais d'une opération que vos amis eux-mêmes ont refusé d'entreprendre. »

Renaudot laissa donc partir la Cour et resta à Paris. Mais il se garda bien d'écrire dans sa Gazette une ligne dirigée contre elle. Quels que pussent être ses ressentiments contre elle, il resta fidèle à son roi et considéra ses ennemis comme les siens propres. En lui, le patriote dominait l'homme; et à cette époque troublée où l'on passait sans scrupule d'un parti à l'autre, où des princes se faisaient renégats, où Condé mettait son épée au service de l'étranger, il montra un inébranlable atta-

chement aux principes qu'il avait défendus toute sa vie.

Quand Paris est enfin pacifié, quand le roi rentre dans la capitale, Renaudot entonne un hosanna ! « Courage, bons et fidèles sujets du roi ! s'écrie-t-il dans la gazette du 4 octobre 1652 ; courage, vrais Français, et vous particulièrement chers habitants de Paris, reprenez votre première gaîté ! Vos infortunes arrivent à leur terme, et vos anciennes prospérités vont reprendre un cours qu'aucun obstacle ne pourra plus arrêter. »

Il semble qu'il ait oublié toutes les persécutions dont il a été l'objet. Jamais il n'en parle. Il a pardonné à ceux qui lui ont fait le plus de mal : lorsque l'avocat-général Talon vient à mourir, Renaudot rapporte dans sa *Gazette* les honneurs que l'Université a rendus à sa mémoire ; il l'appelle grand homme, protecteur des lettres ; il fait son éloge funèbre... Et c'est pourtant à Talon qu'il a dû en grande partie la condamnation qui a ruiné toutes ses espérances.

C'est ainsi qu'usé par le travail, par l'âge et par la lutte, paralytique, appauvri, il s'achemina vers sa fin, sans fiel dans l'âme et sans méchanceté dans sa plume. Il mourut le 25 octobre 1653, déplorant la situation difficile dans



RENAUDOT MOURUT LE 25 OCTOBRE 1653. (P. 104.)

laquelle se trouvait la France, trop tôt pour apprendre les succès de Turenne.

Le 1^{er} novembre, la Gazette annonça que son fondateur n'était plus. Loin de se livrer à un long panégyrique du défunt, ses fils s'étaient contentés de rédiger un article très court. « Le 25 du mois dernier, disaient-ils, mourut, au quinzième mois de sa maladie, en sa soixante-dixième année, Théophraste Renaudot, médecin du Roy et historiographe de Sa Majesté; d'autant plus recommandable à la postérité que, comme elle apprendra de lui les noms des grands hommes qu'il a employés en cette histoire journalière, on n'y doit pas taire le sien, d'ailleurs assez célèbre par son grand savoir et la capacité qu'il a fait paraître durant cinquante ans dans l'exercice de la médecine et par les autres belles productions de son esprit, si innocentes que, les ayant toutes destinées à l'utilité publique, il s'est toujours contenté d'en recueillir la gloire. »

Quand il apprit la mort de celui qu'il avait tant calomnié, Guy Patin crut jeter à sa mémoire une dernière injure en écrivant : « Le vieux Théophraste Renaudot mourut ici le mois passé, gueux comme un peintre. » (1) Mais cette

(1) *Correspondance de Guy Patin*, lettre cxii, datée du 12 novembre 1653 et adressée à Belin.

expression « gueux comme un peintre » est, en réalité, un des plus beaux éloges que l'on puisse faire d'un homme qui avait été riche, et qui, au lieu de demander gloire et honneurs à un travail incessant et aux protections dont il avait longtemps joui, avait consacré toute son existence, toute son intelligence et toute son énergie à créer des institutions utiles et à faire du bien au malheureux.

Il mourut gueux comme un peintre, lui, l'ancien ami de Richelieu et de Mazarin, — lui, l'ancien confident de Louis XIII.

On l'enterra à Saint-Germain-l'Auxerrois.

XI. — Dernier coup d'œil sur l'œuvre de Renaudot et sur ses conséquences.

Nous avons vu que pendant les dernières années de sa vie, Renaudot avait été forcé d'abandonner complètement l'exercice de la médecine et qu'il avait consacré à sa *Gazette* tout son temps et tous ses travaux. Mais ses fils lui succédèrent dans la lutte qu'il avait si énergiquement soutenue contre la Faculté en

faveur des remèdes nouveaux qu'elle rejetait sans même vouloir se rendre compte de leurs effets, et de la méthode expérimentale qu'il s'était constamment efforcé de faire prévaloir sur la scolastique.

Du vivant même de leur père, ils défendirent l'antimoine, l'émétique, le laudanum, le quinquina. Malgré l'espèce d'ostracisme qui pesait encore sur eux, bien qu'ils fissent partie de la corporation des docteurs de l'Ecole, ils ne craignirent pas d'affirmer leurs idées ; ils gagnèrent à leur cause de nombreux prosélytes et ils comptèrent parmi leurs alliés tous les jeunes docteurs qui pendant la période de leurs études avaient assisté aux conférences du Bureau d'adresse.

Toutefois ils ne se posèrent pas en insurgés, et leurs plaidoyers, marqués au sceau de la prudence, ne purent offenser personne. Ils prétendaient atteindre le but, non par une action violente, mais par une suite d'efforts ; ils cherchèrent une évolution, non une révolution.

Ce fut un des collègues d'Eusèbe et d'Isaac qui mit le feu aux poudres, un docteur fort aimé dans l'Ecole, Jean Chartier, fils de René Chartier, dont l'édition des œuvres d'Hippo-

crate et de Galien avait été offerte à l'avocat-général Talon.

Guy Patin, le fougueux ennemi des doctrines nouvelles, venait de recevoir enfin le bonnet de doyen qu'il devait aux services qu'il avait rendus à la Faculté dans sa lutte contre Renaudot. Il était à peine installé dans sa nouvelle dignité que Jean Chartier publiait un livre entièrement consacré à l'éloge de l'antimoine et intitulé : *Le plomb sacré des mages*.

« L'auteur doutait absolument de l'approbation de ses collègues ; non-seulement il préféra s'en passer, mais encore, payant d'audace, il osa menacer la Faculté des tribunaux, dans le cas où elle viendrait à censurer son ouvrage. Le lundi, 28 août 1651, il signifia au doyen qu'il appellerait en justice, devant le Parlement, ceux qui demanderaient sa censure aux Ecoles pour le livre qu'il venait de publier en français sur l'antimoine.

» Le châtiment ne se fit pas attendre : Guy Patin lut cette provocation en pleine assemblée, et, de l'avis des docteurs présents, il fut résolu qu'on déférerait le misérable devant le Sénat où il voulait lui-même assigner l'Ecole, et qu'en attendant son retour à de meilleurs sentiments, et d'accord en cela avec les statuts, on le raierait du catalogue et on le prive-

rait des honneurs et des émoluments attachés au titre de docteur de la Faculté.

» Enfin, on désigna comme censeurs du libelle Jean Riolan, Jean Merlet et René Moreau, *très illustres*.

» On ne pouvait choisir trois meilleurs ennemis de la cause antimoniale et Jean Chartier ne tarda pas à ressentir les effets de leur inimitié. On eût pu croire qu'il s'était engagé à la légère dans cette lutte ; il n'en était rien cependant, car il était vigoureusement soutenu dans la circonstance par Vauthier, son protecteur, docteur de Montpellier, fort partisan de l'antimoine, et, de plus, premier médecin de Louis XIV, c'est-à-dire tout puissant à la cour. Malheureusement Vauthier vint justement à mourir sur ces entrefaites, à la grande joie du doyen, qui écrivait à son ami Spon que le premier médecin du roi était le dernier du royaume.

» Aussitôt Chartier fut condamné, chassé de l'Ecole, et livré sans défense à la merci de ses créanciers, qui, n'en pouvant avoir de l'argent le firent mettre en prison. » (1)

(1) Maurice Raynaud, *Les médecins au temps de Molière*. — Il convient d'ajouter que Chartier finit par gagner son procès contre Guy Patin en 1653.

Les partisans des anciennes doctrines ne laissèrent pas échapper une aussi belle occasion d'affirmer leur orthodoxie ; un grand nombre d'entr'eux écrivirent des réponses au livre de Chartier, ne se faisant nullement vergogne d'insulter un ennemi tombé, que sa captivité réduisait momentanément au silence. Mais toutes ces publications n'empêchèrent pas l'antimoine de gagner en faveur, non seulement parmi le public qui lui devait déjà bien des guérisons, mais encore parmi les docteurs de l'Ecole.

Bientôt il acquit droit de cité dans la pharmacopée officielle, avec le cachou, le laudanum et le quinquina ; et, avant de mourir, Renaudot eut la joie d'imprimer un livre de son fils Eusèbe, intitulé : « *l'Antimoine justifié, l'Antimoine triomphant.* »

Ce qui, dans cet ouvrage, dut surtout consoler le vieillard de ses amertumes, c'est qu'il contenait la note suivante, rédigée par soixante-un des docteurs (1) d'une Faculté qui, à quelques années d'intervalle, se déjugait complètement en adoptant les médicaments chimiques

(1) Sur cent deux. Quelques années plus tard (1666), quatre-vingt-douze docteurs adoptèrent l'antimoine par un décret spécial.

qu'elle avait d'abord dénoncés comme poisons et dont elle aurait vu brûler les partisans avec plaisir :

« *Le sentiment des docteurs régents en médecine de la Faculté de Paris touchant l'antimoine.*

» Nous, soussignés, docteurs en médecine de la Faculté de Paris, certifions à tous qu'il appartiendra, que les qualités de l'antimoine ayant été par un long usage et une expérience continuelle reconnues de nous être grandement convenables à la guérison de quantité de maladies, nous déclarons que ce remède, bien loin d'être chargé d'aucune malignité vénéneuse, a plusieurs rares vertus qu'un médecin peut employer à combattre sérieusement un grand nombre de ces maladies, moyennant qu'il le fasse avec beaucoup de prudence et de discrétion. En foi de quoi, nous avons voulu signer cet écrit.

» Fait à Paris, le vingt-sixième mars mil six cent cinquante-deux. »

Ainsi les remèdes chimiques qu'elle avait tant reproché à Renaudot d'employer, la Faculté les adoptait. De plus, elle avait organisé des consultations charitables à l'exemple de celles qu'il avait fondées. C'était donc l'œuvre médicale entière du gazetier qu'elle s'appropriait.

Or, s'il faut rendre à César ce qui est à César, il convient de reporter sur Renaudot l'honneur du progrès accompli et de l'institution créée.

Au point de vue thérapeutique, le médecin de Loudun ouvrit à la science une ère nouvelle ; il fut le précurseur de Bichat et de Claude Bernard. Quant à ses consultations charitables, elles furent le point de départ des cliniques où les malades sont soignés gratuitement. Il aurait dû naître cent ans plus tard, à l'époque de la rénovation intellectuelle ; alors il eût été l'un des maîtres du mouvement, au lieu d'être considéré comme un novateur dangereux qu'il fallait à tout prix réduire à l'impuissance. Aujourd'hui les idées de Renaudot triomphent à ce point que personne ne songe à les attaquer. La Faculté de médecine a rompu définitivement avec les anciennes traditions ; elle a rejeté l'humorisme pour embrasser la méthode expérimentale.

Comme fondateur de la Gazette, Renaudot a établi les premières bases du journal, qui est devenu une puissance. Le rôle du journal dans notre société moderne est prépondérant ; il pénètre partout, instruisant, faisant naître la lumière de la discussion, intéressant aux af-

faïres du pays les habitants des plus petits villages.

Comme fondateur du Bureau d'adresse, il a créé la publicité, qui, grâce à des développements successifs, est arrivée à prendre une place considérable dans les transactions de toutes sortes et favorise chaque jour le commerce et l'industrie, le marchand et l'acheteur, l'employeur et l'employé.

Comme fondateur du Mont-de-Piété, il a donné naissance à l'une des institutions qui rendent le plus de services aux classes pauvres. On lui avait reproché de l'avoir créé pour pratiquer l'usure ; en réalité, le bureau de vente ne lui donna jamais aucun bénéfice. Qui songerait aujourd'hui à combattre le Mont-de-Piété ? Quoique le taux de l'intérêt qu'il prélève sur les sommes prêtées soit plus considérable que celui que demandait Renaudot, personne ne conteste qu'il est pour les malheureux une ressource nécessaire, un bienfait dont la suppression serait équivalente à une calamité.

Et pourtant Renaudot est un oublié de l'histoire. Alors que l'on élève des statues aux plus petites gloires de la France, personne ne songe à en dresser une à l'un des plus grands philanthropes qui furent jamais, au savant qui com-

battit pour la science contre la routine, à celui qui, dotant son pays d'admirables institutions, mérita la reconnaissance de ses contemporains et de la postérité.

On ne voit Renaudot qu'à travers les diatribes de Guy Patin ; c'est l'insulteur qui est devenu célèbre aux dépens du calomnié. Il a laissé des lettres où il y a beaucoup d'esprit et de méchanceté ; cela a suffi à affrioler les chroniqueurs et les gens frivoles et pour lui faire décerner par eux un brevet d'immortalité. Tout le monde connaît plus ou moins Guy Patin ; presque personne ne connaît Renaudot.

Il serait temps que la lumière se fît sur le compte du gazetier, et que justice lui fût enfin rendue, pleine et éclatante. Il a droit à une belle page dans l'histoire de la France ; il a droit à la gratitude de tous les Français.

APPENDICE

NOTE I

Renaudot eut six enfants : quatre filles et deux fils.

Isaac mourut en 1688, sans laisser d'enfant. Eusèbe avait épousé, en 1646, Marie d'Aigues, fille d'un commissaire des guerres. Il prit la place de conseiller des monnaies et devint premier médecin du dauphin. Il mourut en 1679. Le célèbre orientaliste Eusèbe Renaudot, qui fut membre de l'Académie française, était son fils.

NOTE II

Extrait de *l'Esprit de Guy Patin*, publié à Amsterdam, en 1713 :

Sur le nez pourri de Théophraste Renaudot, grand gazetier de France et espion de Mazarin,

(115)

avec sa vie infâme, ses usures, la décadence de ses Monts-de-Piété et la ruine de tous ses fourneaux et alambics par la perte de son procès contre les docteurs de la Faculté de médecine de Paris;

Sur le nez pourri de Théophraste Renaudot, alchimiste, charlatan, empirique, usurier comme un Juif, perfide comme un Turc, méchant comme un renégat, grand fourbe, grand usurier, grand gazetier de France :

Un pied de nez servirait davantage
 A ce fripier, docteur de bas étage,
 Pour fleurer tant du matin jusqu'au soir.
 Et toutefois on dirait, à le voir,
 Que c'est un dieu de la chinoise plage. (1)
 Mais qu'ai-je dit? c'est plutôt un fromage
 Où sans respect la mite a fait ravage;
 Pour le sentir, il ne faut pas avoir

Un pied de nez.

Le fin camus, touché de ce langage,
 Mit aussitôt un remède en usage,
 Où d'Esculape il ressent le pouvoir;
 Car, s'y frottant, il s'est vu recevoir,
 En plein Sénat, tout le long du visage,
 Un pied de nez.

(1) Les dieux de la Chine ont le nez écaché.

NOTE III

SOUSSION que durent signer Eusèbe et Isaac Renaudot avant d'être admis docteurs.

Aujourd'hui sont comparus pardevant les notaires garde-notes du Roy, notre Sire, en son Châtelet de Paris, Messieurs Isaac et Eusèbe Renaudot frères, licenciés en la Faculté de médecine de Paris, demeurant, savoir : le dit sieur Isaac, île Notre-Dame, sur le quai de Bourbon, et ledit frère Eusèbe, rue des Petits-Champs; lesquels ont déclaré qu'ils n'entendent point se servir des arrêts qu'ils ont obtenus contre ladite Faculté, en cas qu'elle leur fasse l'honneur, comme il a été arrêté depuis peu par deux décrets d'icelle Faculté, de les admettre aux degrés de doctorat et présidence, pour jouir, comme les autres docteurs, des droits, honneurs et émoluments de l'Ecole; consentant d'être mis au catalogue selon l'ordre de leur réception de bonnet qui se fera par l'Ecole, désavouant tout ce qui a été fait par M^e Théophraste Renaudot, leur père, tant par libelles que par procédures quelconques en général, et contre ladite Faculté et docteurs

d'icelle; promettant de n'exercer aucune des fonctions du Bureau d'adresse, quelles qu'elles soient, mais de s'adonner entièrement à l'exercice de la médecine; et consentent, à faute de ce faire, d'être privés de toutes dignités et de tous émoluments de l'Ecole. Ce fut fait et passé à Paris ès-études des notaires garde-notes du Roy, l'an mil six cent quarante-sept, le 21^e décembre. Et ont signé la minute des présentes.

FIN.

TABLE

AVANT-PROPOS.	VII
I. — La jeunesse et les débuts de Renaudot.	9
II. — La maison du Grand-Coq.	13
III. — Les consultations gratuites.	23
IV. — Une académie embryonnaire.	33
V. — La Gazette.	45
VI. — Le Mont-de-Piété.	56
VII. — Les ennemis de Renaudot. — La Faculté de médecine de Paris et Guy Patin.	65
VIII. — Premiers échecs de Renaudot.	75
IX. — Défaite définitive de Renaudot.	85
X. — Dernières années de Renaudot.	96
XI. — Dernier coup d'œil sur l'œuvre de Renaudot et sur ses conséquences.	103
APPENDICE.	115

FIN DE LA TABLE.

Limoges. — Imp. E. ARDANT et C^o.

